

ASSAC

N°70- Janvier 2026

BULLETIN MUNICIPAL

assac.fr



SOMMAIRE

Informations administratives

Au conseil municipal

Etat civil

Assac il y a 100 ans

Elections

Infos communales

Communauté de communes

Syndicats, Pôle Territorial

Autres infos

Vie associative

Focus

Numéros de téléphone utiles

LES VOEUX DU MAIRE

Nous arrivons au terme de ce mandat qui a démarré avec une catastrophe et finit dans le capharnaüm. Ce mandat aura été traversé par le COVID et le confinement, l'invasion russe en Ukraine et la hausse du coût de l'énergie, l'augmentation des violences urbaines et envers les élus, l'envol de la dette publique, la crise écologique... Certains événements nous ont moins impacté mais le COVID restera un épisode marquant.

De nouvelles élections auront lieu d'ici quelques semaines en mars 2026. La spécificité de cette élection sera le changement de mode de scrutin. Les listes devront être toutes paritaires : une avancée qui permettra d'avoir des assemblées qui reflèteront davantage la société française et qui donnera plus de représentativité aux femmes.

L'année 2025 a été animée de plusieurs manifestations dont la plus emblématique restera la venue de France Inter et son jeu des 1000 euros. Cela a permis une belle mise en lumière de notre petite commune !

L'ouverture mensuelle du petit café contribue aussi à cette mise en lumière, cela apporte du dynamisme au village et permet de passer des moments de convivialité : l'année a été riche et en particulier le premier anniversaire au mois de juin.

La santé est l'une des préoccupations principales de nos concitoyens : parvenir à avoir des soins dans un périmètre raisonnable s'avère parfois compliqué. Pour répondre à ce besoin, trois communautés de communes – Carmausin ségala, CCMAV et VAL81- ont œuvré ensemble à faire émerger le projet du premier medicobus du Tarn. Il a pu démarrer sa première tournée le 6 octobre. Il était présent à Assac du 17 au 20 novembre. Il va sillonner le territoire des trois intercommunalités et sera à nouveau près de chez vous en 2026.

Je tiens à remercier chaleureusement nos agents, Yolaine Foucher et Thierry Marconi, pour leur forte implication dans leur fonction.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année : santé, partage, réussite dans vos projets.

Le maire, Myriam Vigroux



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

SECRETAIRE DE MAIRIE

Yolaine Foucher

Ouvert le mercredi
de 9 heures à 12 heures
Tel: 05 63 55 90 94
mairie.assac@wanadoo.fr
www.assac.fr

AGENT D'ENTRETIEN

Thierry Marconi

Présent 3 matinées par
semaine
Responsable de la salle des
fêtes

VOS DEMARCHES

FRANCE IDENTITÉ

L'application France identité est un service qui permet de prouver son identité. L'application est gratuite et facultative. Elle fonctionne grâce à la nouvelle carte d'identité. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches déjà existantes mais à offrir de nouvelles alternatives.

Ce processus s'inscrit dans une démarche transparente, inclusive et de co-construction avec les usagers et l'écosystème pour garantir une solution au plus près de leurs attentes, autour des usages suivants :

- généraliser un justificatif d'identité à usage unique : alternative à la photocopie d'identité, ce service permet à l'utilisateur de produire des justificatifs signés électroniquement pour prouver son identité et éviter les fraudes.
- s'authentifier sur FranceConnect : l'application permet de se connecter avec sa carte d'identité pour avoir accès aux services disponibles sur FranceConnect.

Depuis le 14 février 2024, France Identité est devenue accessible à tous ceux qui le souhaitent. Il suffit de télécharger l'application en allant sur le **site france-identite.gouv.fr**. Pour utiliser France Identité, il faut :

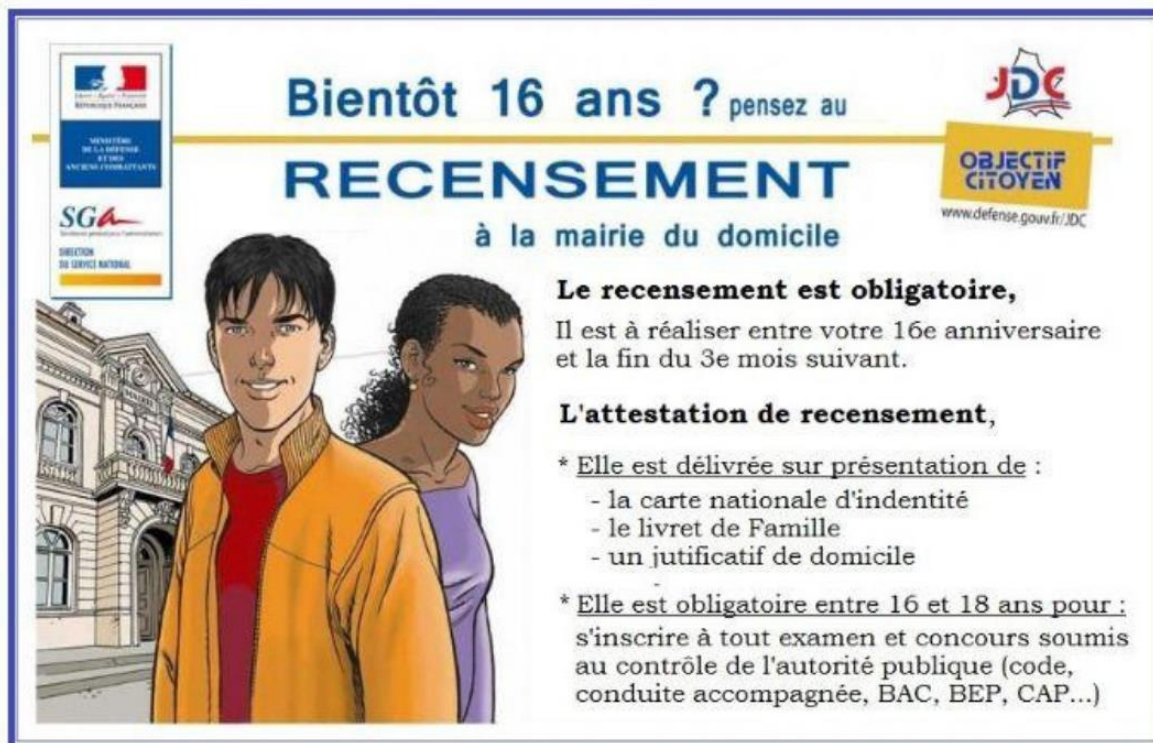
- Posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire)
- Être majeur ;
- Avoir un téléphone Android 11 minimum et disposant de la technologie NFC ou un iPhone iOS 16 minimum.

Cette application permet notamment de faire une demande de procuration de vote totalement dématérialisée (plus besoin d'aller à la gendarmerie).

L'arrivée d'un nouveau titre : le permis de conduire numérique

Il est désormais possible pour les utilisateurs de France Identité d'ajouter leur permis de conduire dans l'application. Tous les types de permis (trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles. Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les usages de la route notamment.

RECENSEMENT MILITAIRE



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire
et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis
au contrôle de l'autorité publique (code,
conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: République Française, Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, SGA, JDC, Objectif Citoyen, www.defense.gouv.fr/JDC

FRANCE CONNECT



France
Connect

Accédez simplement à vos services en ligne

FranceConnect est un dispositif d'authentification unique qui se substitue à la fédération de comptes qui était jusqu'ici proposée par mon.service-public.fr et ses partenaires. Il vous permet notamment d'accéder aux sites et services publics numériques ayant intégré ce dispositif **sans avoir à créer de nouveau compte**.

C'est un dispositif d'Etat qui simplifie la relation des usagers avec les services publics et qui propose un accès universel à l'ensemble des démarches en ligne, avec désormais un seul et même identifiant, de façon sécurisée.

Lors de votre prochaine connexion, cliquez directement sur le bouton "S'identifier avec FranceConnect", sélectionnez le compte déjà existant que vous souhaitez utiliser parmi Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou La Poste. Saisissez votre identifiant et mot de passe habituels pour le compte sélectionné.

Il est ainsi désormais possible, via FranceConnect, de **consulter le solde de ses points de permis**, sans effectuer une demande de code confidentiel à la préfecture, ou encore de **consulter les simulations de l'assurance retraite**.

URBANISME

Dans le cadre de la loi ELAN et depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, etc...) pourront être déposées par voie électronique. **Il est préconisé de déposer les dossiers de façon dématérialisée**. Pour cela, vous pourrez utiliser l'adresse suivante :

urbanisme.assac@orange.fr

Séance du 15 Janvier 2025

Travaux aménagement cimetière – Demandes de subventions

Madame le maire présente les travaux d'aménagement au cimetière :

D'une part, il s'agit de mettre en place un brise-vue sur la partie sud du cimetière pour couper la visibilité avec le logement de l'ancien presbytère. Le devis de l'entreprise « BB Métal création » s'élève à 10 000.00 € HT.

D'autre part, les allées du cimetière sont actuellement recouvertes de gravillon ce qui rend impossible l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le projet présenté consiste à mettre de l'enrobé sur les principales allées du cimetière et permettre ainsi une meilleure circulation. Le devis de l'entreprise Robert 3T s'élève à 21 163.00 € HT

Le plan de financement pour le projet global est le suivant :

Financier	Montant Dépense Subventionnable HT	Taux	Montant prévisionnel de subvention HT
Etat DETR	31 163.00	50%	15 581.50
Département FDT	31 163.00	15%	4 674.45
SOUS-TOTAL			20 255.95
Autofinancement		35%	10 907.50
COUT TOTAL DE L'OPERATION			31 163.00

Ainsi après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de valider le plan de financement proposé et d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2025, d'autoriser Madame le Maire à faire les demandes de subvention et signer tout document afférant à cette opération.

Pacte territorial France Rénov'

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Val 81 a conduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du villefrancois de décembre 2013 au 31 décembre 2018.

L'ANAH a récemment fait évoluer les dispositifs en matière d'accompagnement des ménages (aides aux travaux) et de contractualisation avec les territoires. En effet, les OPAH disparaissent au profit d'une nouvelle forme de contractualisation à compter du 1^{er} janvier 2025 : le PIG – Pacte Territorial France Rénov'.

Ce nouveau programme qui peut être contractualisé avec les EPCI ou les Départements comporte 3 volets d'intervention suivants :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics

prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;

- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
- Accompagnement (volet facultatif) : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

La convention relative au Pacte Territorial France Rénov' porte engagement sur 3 ans renouvelable 2 fois un an.

Pour que la Communauté de Communes Val 81 s'engage dans un pacte territorial conduit en partenariat avec les 2 intercommunalités précitées, une participation financière des communes est nécessaire.

De ce fait, il a été proposé au Conseil Communautaire qui s'est réuni le 10 décembre de répartir le reste à charge de la Communauté de Communes Val 81 avec les communes membres selon les modalités suivantes : Pour les volets 1 et 2 : 100% pris en charge par les communes au prorata de la population ; pour le volet 3 : 100% pris en charge par VAL 81.

Le Conseil Communautaire de la CCVAL81 a ensuite décidé par délibération, de s'engager en partenariat avec la CC des Monts d'Alban et du Villefrancois ainsi que la CC Centre Tarn dans un Pacte Territorial France Rénov' pour la prise en charge des volets 1 et 2 par les communes.

Le Pacte territorial France Rénov'est un dispositif d'accompagnement renforcé de l'ANAH qui permettra aux propriétaires occupants ou bailleurs d'avoir des aides financières aux travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation à la perte d'autonomie. La signature d'un pacte territorial permettra de conduire une politique d'amélioration de l'habitat privé dans nos communes rurales pour le maintien de la population.

1. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ensemble des propositions du Maire, décide en conséquence, de participer au financement des volets 1 et 2 au prorata de la population afin que la Communauté de Communes Val 81 signe le Pacte Territorial France Rénov' en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (CCMAV) et la Communauté de Communes Centre Tarn, autorise le Maire ou son représentant à signer avec la CCVAL 81 une convention relative au financement du Pacte Territorial France Rénov'.

Séance du 11 mars

Vote du CFU et affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024, considérant que Ledit compte est exact et conforme, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	92349.49
- Déficit d'investissement antérieur reporté	-89995.63
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024	
- Solde d'exécution de l'exercice	-.4661.82
- Solde d'exécution cumulé	-94657.45
Restes à réaliser au 31/12/2024	
- Dépenses d'investissement	51700.00
- Recettes d'investissement	4000.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2024
 - Rappel du solde d'exécution cumulé -94657.45
 - Rappel du solde des restes à réaliser -47700.00
 Résultat de fonctionnement à affecter
 - Résultat de l'exercice 97213.64
 - Résultat antérieur 92349.49

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 Exécution du virement à la section d'investissement (C 1068) 142.357.45€
 Solde disponible
 Affectation à l'excédent reporté (C 002 Recettes) : 47205.68 €

Séance du 15 avril

Vote du budget primitif

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	255 204.92 €	255 204.92 €
Section d'investissement	278 982.27 €	278 982.27 €
TOTAL	534 187.19 €	534 187.19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 arrêté comme spécifié ci-dessus

-

Subvention aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'inscrire au BP2025 les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant
Pompiers de Valence	100 €
Pompiers d'Alban	100 €
ADMR	100 €
Entraide en Ségala	150 €
Resto du cœur	150 €
VMEH	100 €

Programme voirie

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis adressé par les services de la Communauté de Communes VAL 81 pour un montant TTC de 32 400.00 € (soit 27 000.00 € HT), relatif à des travaux de voirie communale sur l'année 2025.

Ce programme sera inscrit au budget 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve le devis présenté, sollicite le concours du Département pour la subvention FDT et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces administratives

Vote des taux d'imposition

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 (état n°1259).

Où l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal prend acte de l'information et après en avoir délibéré décide (à l'unanimité) de ne pas augmenter les 4 taxes soit :

Taxe foncière bâti : 34.75 %

Taxe foncière non bâti : 40.67%

Taxe d'habitation : 10.03 %

CFE : 17.96 %

Fongibilité des crédits

La commune d'ASSAC a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

C'est dans ce cadre que la commune d'ASSAC est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a expressément autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, et sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire.

L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à Hélios.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

Questions et informations diverses :

- Cache-containers pour les containers les plus exposés au vent : faire une demande de devis pour une construction en dur
- Validation du devis d'ATF pour l'achat de tables et chaises

Séance du 10 juin

Adhésion au service AET81 du SDET

Dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Le SDET, par le biais de son service Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

L'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

- Conseil : 100 €/an
- Audit : 200 €/bâtiment
- Etude Photovoltaïque : 200 €/bâtiment
- AMO : 200 €/bâtiment
- Suivi post travaux : 100 €/bâtiment
- AMU : 100 €/bâtiment

Considérant le(s) choix de la structure ci-après :

- ConseilNombre d'année : 3 ans
- AuditNombre de bâtiments : à définir
- PhotovoltaïqueNombre de bâtiments : à définir
- AMO Nombre de bâtiments : à définir
- Post Travaux Nombre de bâtiments : à définir
- AMU Nombre de bâtiments : à définir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la commune d'Assac au service AET81, d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET et de s'acquitter de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

Redevance pour occupation du domaine public 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer pour l'année 2025 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- 48.65 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 64.87 € par kilomètre et par artère en aérien
- 32.44 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Val 81 dans le cadre d'un accord local

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026, les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2019 il avait été conclu un accord local fixant à 34 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCVAL81. Elle ajoute que lors de la conférence des maires de VAL81 du 27 mai dernier, il a été envisagé de conclure, à nouveau, un accord local fixant à 34 le nombre de sièges du conseil communautaire, afin de maintenir la répartition actuellement en vigueur, à savoir :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires, suivant un accord local
Valence d'Albigeois	1 276	7
Sausсенac	627	3
Sérénac	500	2
Saint-Grégoire	471	2
Trébas	404	2
Andouque	391	2
Saint-Julien-Gaulène	226	2
Saint-Cirgue	219	2
Cadix	218	2
Crespinet	181	1
Lédas-et-Penthiès	161	1
Padiès	154	1
Assac	151	1
Faussergues	137	1
Le Dourn	116	1

Fraissines	91	1
Saint-Michel-Labadié	87	1
Courris	80	1
Lacapelle-Pinet	69	1
Total des sièges répartis :		34

Suite à cet exposé, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6 ; vu l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la Communauté de Communes Val 81 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure un accord local ; de fixer, dans le cadre de cet accord local, à 34 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val 81 selon la répartition ci-dessus (voir tableau).

Approbation du plan Intracting avec le SDET pour la rénovation énergétique de l'éclairage public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (S.D.E.T.) a contractualisé avec la Banque des Territoires un financement pour le programme de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée « Intracting ».

L'intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDET souhaite accompagner les collectivités du Tarn en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

La commune d'Assac a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme.

Ce plan de financement « intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public » a pour objet les modalités de la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses engagées pour la rénovation de son éclairage public.

Le montant total des travaux est estimé à 38 743.00 €uros. La participation de la commune s'élève à 7650.00 €uros sur la part investissement et 289.73 € de frais d'intérêts détaillée ainsi : Intracting -opération 23-EP-082 : 38 743.00 € HT pour le remplacement de 34 luminaires

Cette participation sera remboursée au SDET sur une période de 9 ans.

Considérant l'opportunité que représente ce dispositif pour la commune de Assac, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement « intracting » proposé concernant la rénovation énergétique de l'éclairage public et le versement de la participation communale estimé à 7 939.73 €uros.

Questions et informations diverses :

- Cache-containers pour les containers les plus exposés au vent : devis approuvé pour un montant de 6000.00€ HT Une demande de subvention DETR sera déposée en fin d'année
- Demande de travaux sur le chemin de la Valette par Paul Brugel, nouveau propriétaire du moulin de La Valette : le chemin n'a plus de fossés, l'eau s'écoule sur le chemin qui est de fait très boueux. Les conditions de circulation sont difficiles. Devis estimatif à 3000€HT

pour creuser les fossés et écrêter la surface du chemin.

-Projet de territoire de la CCVAL81 : des réunions sont organisées dans les 19 communes du territoire. La réunion à Assac aura lieu le 9 juillet à 14 heures.

--Présentation de l'avancée du projet du medicobus.

-Présentation de la programmation de la fête de la pomme qui aura lieu les 3, 4 et 5 octobre.

Séance du 29 septembre

Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Tarn

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn a accompli les missions qui lui étaient confiées ;

Considérant que les objectifs fixés lors de la création du Syndicat ont été atteints ;

Considérant que les missions du Syndicat peuvent désormais être assurées par d'autres structures intercommunales ;

Considérant la nécessité de rationaliser les structures intercommunales pour une meilleure efficacité et une réduction des coûts ;

Considérant la nécessité de procéder à la liquidation des biens, droits et obligations du syndicat conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Considérant que la commune d'Assac est membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, accepte : La dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn au 31 décembre 2025, La liquidation des biens, droits et obligations du Syndicat (Dresser l'inventaire des biens, droits et obligations du Syndicat, Réaliser l'actif et apurer le passif., répartir le solde éventuel entre les communes membres, au prorata de leurs contributions),

Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du SDET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Le Conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Travaux aménagement village – Demandes de subventions.

Madame le maire présente les travaux d'aménagement du village :

D'une part, il s'agit de sécuriser les containers à ordures ménagères qui sont exposés au vent. Par grand vent, les containers s'ouvrent et les déchets en vrac s'éparpillent dans la nature. Il s'agit de construire des murs assez hauts pour que les couvercles ne s'ouvrent plus.

Le devis de l'entreprise Rousset s'élève à 6 002.00 € HT.

D'autre part, les toilettes extérieures situées près de la mairie nécessitent une rénovation.

Ces toilettes sont de plus en plus utilisées depuis l'ouverture du petit café et sont très défraichies.

Le projet présenté consiste à carreler les murs pour un nettoyage plus aisé.

Le devis de l'entreprise Cédric Bou s'élève à 2 364.76 € HT et le devis de l'entreprise Regor s'élève à 765.05€ HT.

Le plan de financement pour le projet global est le suivant :

Financier	Montant Dépense Subventionnable HT	Taux	Montant prévisionnel de subvention HT
Etat DETR	9131.81	50%	4565.90€
Département	9131.81	15%	1369.77€
SOUS-TOTAL			5935.67€
Autofinancement		35%	3196.13€
COUT TOTAL DE L'OPERATION			9131.80€

Ainsi après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement proposé,
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2026
- D'autoriser Madame le Maire à faire les demandes de subvention et signer tout document afférant à cette opération.

Décision modificative N°1. Ouvertures de crédits

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le préfet du Tarn a octroyé au titre de la DETR une subvention à la collectivité concernant les travaux d'aménagement du cimetière. D'autre part, le Conseil départemental a également attribué une subvention pour ce même programme.

Madame le Maire propose dès lors à l'assemblée de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

Subvention d'équipement Etat : 15582.00€

Subvention d'investissement - Département : 4599.45€

.

Questions et informations diverses :

Présentation du dispositif du medicobus,

Comme prévu, le CDRP a finalisé le balisage du chemin de randonnée,

Chemin de la Valette : les travaux sur le chemin sont en cours : le chemin a été raclé, les fossés ont été creusés. Une couche de gravier sera mise en place.

France Servcies VAL81 proposera des ateliers numériques à Assac en novembre, février et au mois de mai.

Proposition d'une conférence pour 2026 par Audrey Bédier sur le thème « traverser la rivière Tarn à travers les âges »

Suite à la visite périodique de la salle des fêtes par le SDIS il est préconisé de rajouter un point sonore aux toilettes et de faire contrôler les appareils de cuisson.

Séance du 24 novembre

Modalité de liquidation du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Tarn

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIAVT en date du 29 septembre 2025 concernant les modalités de liquidation du SIAVT ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2025 approuvant la dissolution du SIAVT ;

Il convient de prévoir les conditions de liquidation du syndicat :

La dissolution du Syndicat Mixte implique la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte d'une part, et de régler le sort du personnel et des contrats en cours d'autre part.

Répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte :

Il est rappelé que le dernier emprunt a été remboursé par anticipation, aucune répartition du passif n'est à prévoir.

La répartition des biens se fera selon la clef de répartition suivante :

Les équipements reviennent aux communes où ils ont été installés.

Le tableau joint en annexe présente la liste de divers équipements et travaux réalisés par le syndicat.

Le transfert des biens aux communes se fera en pleine propriété.

Par ailleurs, sur la base du résultat de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, la trésorerie restante sera également répartie entre les communes membres selon la clef de répartition proposée à savoir la population DGF au 1er janvier 2025.

Sort du personnel

L'agent occupant le poste de secrétaire pour le syndicat à temps partiel souhaite démissionner de son poste au 31 décembre 2025.

Sort des contrats

Le syndicat mixte se chargera de toutes les résiliations de contrats et effectuera les démarches.

Archives

Les documents et archives du Syndicat Mixte seront conservées dans les locaux de la commune d'Ambialet.

Le Conseil Municipal, ouï le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la clé de répartition telle qu'elle a été précisée dans la délibération du SIAVT ;
- D'approuver les conditions de liquidations et la répartition de l'actif et du passif, telles que décrites et précisées dans l'annexe à la délibération ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous documents administratifs et comptables pour mener à bien la dissolution dudit Syndicat.

Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Val 81 définissant les modalités d'accueil du médicobus dans les communes.

Madame le Maire expose à l'assemblée que pour faire face aux difficultés croissantes d'accès aux soins la Communauté de Communes Val 81 avec la Communauté de Communes du Carmausin Ségala et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois ont souhaité mettre en commun leurs moyens pour la mise en place et le fonctionnement d'un médicobus.

Il s'agit d'une expérimentation destinée à renforcer l'offre de soins en médecine générale et dentaire sur le territoire de chaque intercommunalité. Pour la Communauté de Communes Val 81, et selon la volonté de communes membres, le médicobus s'installera pour une période d'une semaine, suivant un calendrier établi.

Les Communes souhaitant accueillir le médicobus doivent signer avec la Communauté de Communes Val 81, une convention fixant les modalités d'accueil.

Mise en œuvre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) - IFSE et CIA

Annule et remplace la précédente délibération n° 2017.11.03 en date du 3 novembre 2017

Mise à jour du cadre d'emploi : Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

Rédacteur territorial
Adjoint administratif territorial
Agent de maîtrise territorial
Agent de service territorial
Adjoint de technique territorial
Agent d'entretien des espaces verts naturels
Agent polyvalent des services techniques

Adhésion à la convention de participation SANTÉ souscrite par le Centre de gestion 81.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/10/2025,

Madame le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion de la FPT du Tarn (81) a mis en place une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire « santé », pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées, à compter du 1er janvier 2026, pour se terminer au 31 décembre 2031.

A l'issue de la procédure de consultation, le groupement conjoint constitué du gestionnaire-courtier COLLECTEAM et du porteur de risque – assureur GENERALI s'est imposé et a été retenu comme candidat titulaire, selon une notation conforme au cadre réglementaire rappelé à l'article 18 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial dont elles ressortent.

Par ailleurs, l'autorité territoriale précise que, dans le cadre de ce dispositif, les collectivités et établissements publics se rattachant à la convention de participation portée par le CDG 81 sont redevables de frais de gestion encadré par la convention de gestion jointe en annexe. Cette tarification s'appuie sur la délibération du CDG81 n°29-2025 du 19 mai 2025

Les montants de cotisation indiqués sont maintenus les deux premières années.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent, dans la limite du montant de la cotisation dû par l'agent.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou la situation familiale de l'agent.

Vu l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 81 et le groupement « Collecteam - Generali »,

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 38 €, par agent, par mois, à chaque agent qui aura souscrit au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Madame le Maire.

Adhésion à la convention de participation « PRÉVOYANCE » souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Tarn.

Madame le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de gestion 81 a mis en place une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le Centre de gestion 81 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement « **Collecteam - Allianz** » pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2025, pour se terminer le 31 décembre 2030.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 81 et le groupement « Collecteam - Allianz »,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré à la convention de participation.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (supérieur à 10 % et perte du bénéfice de l'affiliation CNRACL).

Compte tenu que l'agent au poste de secrétaire général de mairie quitte ses fonctions sur sa deuxième collectivité au 31/12/2025, il pourra donc exercer davantage d'heures sur la commune d'Assac au vu de la charge de travail. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi et a pour conséquence la perte de l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (départ de l'agent de sa deuxième collectivité donc sous le seuil d'affiliation de 28h/semaine).

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi de Rédacteur créé initialement à temps non complet par délibération du 31 octobre 2023 pour une durée de 8 heures par semaine, et de créer un emploi de Rédacteur à temps non complet pour une durée de 10 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** d'adopter la proposition du Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois,

Organisation du temps de travail.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	25
Jours fériés	8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1 600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Décision modificative N°2. Ouvertures de crédits.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le piano (cuisinière) de la salle des fêtes. De ce fait, Madame le Maire propose dès lors à l'assemblée de procéder à l'ouverture des crédits suivants : Art 1641 Opé 96 pour un montant de 6000€

Questions et informations diverses :

Choix de devis pour le changement du fourneau de la cuisine de la salle des fêtes : le devis de ACF est retenu
Cadeaux aux personnes âgées : chocolat + jus de pomme. La date de la cérémonie des vœux est fixée au 11 janvier

Passage du lamier sur le chemin du Vergnas et le chemin du Gouty : il est décidé de faire les travaux au printemps. Le devis de l'entreprise Cathala est retenu pour un montant de 3600€ TTC.

Naissances :

Vasco Dannel Pépin, le 17 janvier

Charlie Cornuéjols, le 4 février

Clément Puech, le 29 juin

Mariage :

Néant

Décès :

Paulette Nespoulous née Doat le 26 septembre à l'âge de 97 ans

André Floutard, le 5 novembre à l'âge de 95 ans



Animaux domestiques :

Pour rappel tout animal domestique est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la portée de son maître ou de son responsable et hors de la surveillance de celui-ci.

Pour le bien vivre ensemble, chacun doit fournir un effort et respecter le mode de vie de tous et faire preuve de tolérance. Vous aimez vos chiens et vos chats mais ils ne doivent pas devenir une nuisance pour les autres (détériorer un potager/parterre, emporter des poules, effrayer des animaux d'élevage, pénétrer sur d'autres propriétés que la vôtre, se nourrir ailleurs que chez vous, etc). Pour la sécurité de tous, gardez vos animaux auprès de vous et assurez-vous qu'ils ne gênent pas les voisins et qu'ils ne divagent pas sur les routes, au risque de provoquer un accident ou de s'attaquer aux personnes.

En promenade, merci de ne pas laisser les chiens aller dans les champs pour ne pas abîmer les cultures.

Il est possible de consulter la **charte de bon voisinage** à cette adresse : <https://tarn.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/relations-de-voisinage/>



Cimetière :

Pour un bon usage du cimetière, et en tant que propriétaire d'une concession, il est recommandé de bien nettoyer tout le tour de sa concession : devant, sur les côtés et derrière. Concernant les **déchets verts**, un container est mis à disposition, dans le cimetière. Pour ce qui est des **déchets plastiques** et autres, merci de les emmener en déchetterie.

Pour rappel, l'usage de produits phytosanitaires tels que le glyphosate est désormais interdit.

ASSAC

IL Y A 100 ANS



Naissances

Roger Laurens né le 16 février au Pesquier

Gaston Valat né le 16 mars aux Estreillous

Raymond Esquilat né le 21 mars à Assac

Pierre Trouche né le 7 avril à La Lauzière

Jeanne Catusse née le 7 juillet à La Ramondié

Georgette Jany née le 25 octobre à Lafont

Justin Delmas né le 24 novembre à La Poussarié

Mariages

Germain Puech, employé de la compagnie de l'Est, à Villiers et Augustine Doat, sans profession, Les Fontanelles, le 9 juin

Louis Avrillon, employé à la compagnie des chemins de fer, Bette, et Charlotte Malaterre, sans profession, Bettés, le 20 août

Décès

Marie Sourèze, La Poussarié, le 7 février à l'âge de 73 ans

Marie Esquilat, Barn, le 7 juillet à l'âge de 47 ans

Élections municipales de mars 2026



Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Assac. **Vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints. Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Assac, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

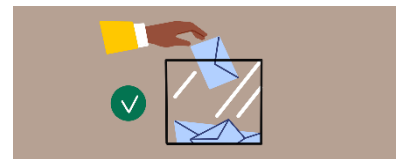
- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

S'inscrire sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur les listes électorales.



– L'inscription est possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections municipales 2026, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **6 février 2026**.

– Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur [ce lien](#).

– Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire **directement par internet** sur le site [service-public.fr](#)

INFORMATIONS COMMUNALES

REALISATIONS

Acquisition immobilière

En début d'année, la commune a concrétisé l'achat de la vieille maison Floutard située au centre du village ainsi que d'un garage.

La maison sera rénovée pour faire un logement communal. Le garage va servir d'atelier municipal.



Eclairage public



Le Syndicat Départemental d'Energie a poursuivi le programme de changement de lampes cette année. De plus, 2 armoires ont été installées à La Poussarié et à Puech- Granal. Sur ces deux hameaux il a été procédé à la pose de réseau aérien pour la sécurisation du réseau.

Voirie communale

Le programme voirie 2025 concerne les chemins suivants :

-**Chemin du Gouty**: renforcement par grave émulsion et revêtement bi couche sur 135 m

-**Chemin du Pesquier** : renforcement en grave émulsion et revêtement bi couche sur 65 m

-**Chemin de Courbières** : - réalisation de 2 purges

- renforcement en grave émulsion et revêtement bi couche sur 350 m

Le montant des travaux s'élève à 31143.16 €TTC, la subvention du département est de 3574.00€.



A cela se sont ajoutés des travaux supplémentaires sur 400 m du chemin de la Valette pour accéder au moulin de la Valette. Ce chemin en terre est par endroit très pentu et les fossés n'ont pas été creusés récemment. Les travaux ont consisté à un « écrémage » de la voirie jusqu'à trouver la structure, un curage de fossé et le dérasement des accotements avec évacuation. Enfin une couche de gravier 14/20 a été mise en place au gravillonneur et compactée.



Travaux

Peinture des portes du bâtiment de la mairie :



Nettoyage de la façade du petit café :



Nettoyage de la croix du cimetière :



Broyage de végétaux

La Communauté de communes Val 81 propose depuis 3 ans un service de broyage gratuit aux habitants du territoire, pour les branchages et tailles de haies. L'objectif de cette action est la réduction à la source d'une partie des déchets végétaux (réutilisation du broyat pour limiter l'irrigation et l'utilisation de produits phytosanitaires, solution alternative au brûlage à l'air libre des déchets verts, etc.) et la réduction des trajets vers les déchetteries.



Deux campagnes de broyage ont été organisées cette année par la Communauté de communes : la première le 16 mai et la seconde le 7 novembre pour notre commune.



Médicobus : des soins au plus près des patients

Depuis début octobre, un cabinet médical mobile parcourt les Communautés de Communes Carmausin-Ségala, Monts d'Alban et Villefrancois et Val81. À son bord, des chirurgiens-dentistes et des médecins généralistes se relaient. Le Médicobus est une des mesures déployées pour améliorer l'accès aux soins dans le cadre du plan « France ruralités ». C'est le premier qui est concrétisé dans le Tarn.

Le medicobus se déplace dans les villes et villages de chaque intercommunalité (1 semaine par commune) à raison de quatre cycles de trois semaines par an en proposant chaque semaine trois journées de consultations en chirurgie-dentaire (lundi, mardi, jeudi) et une journée de médecine générale (mercredi).

Au niveau des soins dentaires, le Médicobus s'adresse aux patients qui n'ont pas consulté de dentiste depuis plus de 2 ans et qui ont du mal à trouver un rendez-vous. En médecine générale, cela concerne les personnes qui n'ont pas de médecin traitant.

Le medicobus était présent à Assac devant la mairie du 17 au 20 novembre. Sa tournée continue, il est possible de se rendre dans n'importe quelle commune pour une consultation.

Pour prendre rendez-vous 05 36 88 00 99 ou medicobus.tarn@vvy3.fr

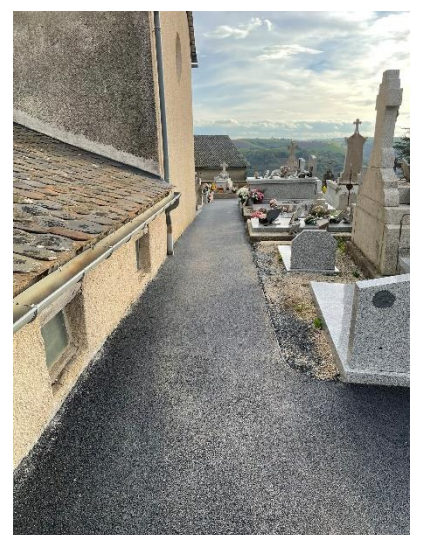
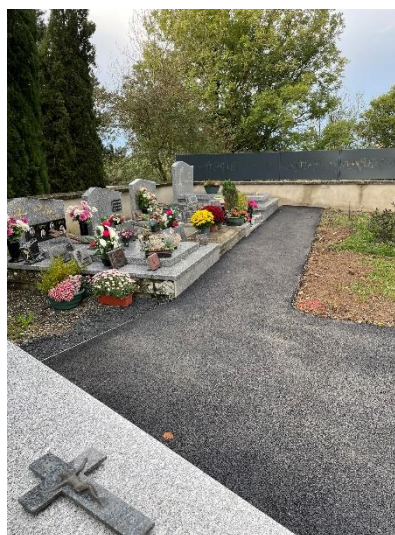
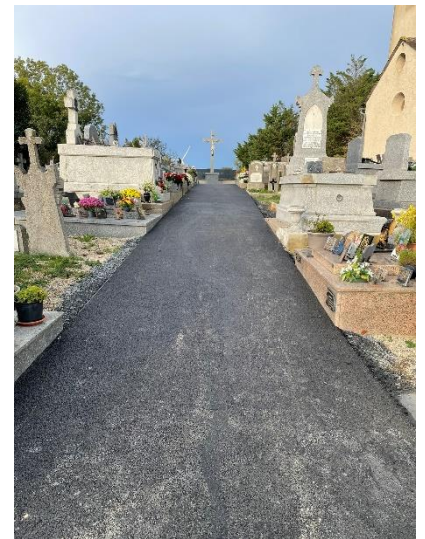
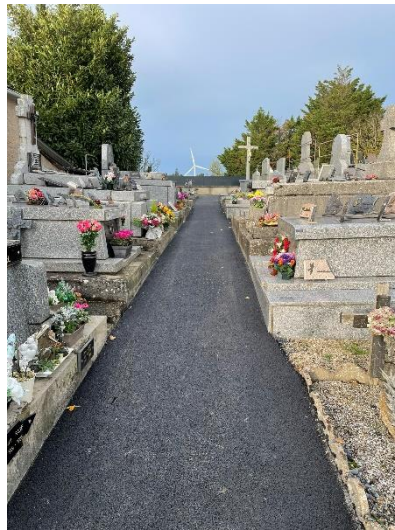


Aménagement cimetière

D'une part, il s'agit de mettre en place un brise-vue sur la partie sud du cimetière pour couper la visibilité avec le logement de l'ancien presbytère. Cela permet de bien séparer le cimetière de ce logement.

D'autre part, les allées du cimetière étaient recouvertes de gravillon ce qui rendait impossible l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont consisté à mettre de l'enrobé sur les principales allées du cimetière et permettre ainsi une meilleure circulation.

Ces travaux d'un montant total de 31163.00€ HT ont bénéficié de l'accompagnement de la DETR (préfecture du Tarn) et du FDT (Département du Tarn)



MANIFESTATIONS :

Cérémonie des Vœux

Le dimanche 12 janvier, les assaçois ont répondu présents à l'invitation du conseil municipal pour la cérémonie des vœux. C'est l'occasion de se retrouver en début d'année, de faire un point sur les réalisations de l'année écoulée et de se projeter sur l'année en cours.

Les participants à la formation PSC1, qui avait eu lieu en janvier 2024, ont reçu leur diplôme. Félicitations à eux pour avoir suivi cette formation !

Un petit cadeau a été offert aux seniors comme tous les ans et le bulletin municipal a pu être distribué.



Conférence

En partenariat avec la médiathèque VAL81, nous avons accueilli l'association les mirettes et plus particulièrement Marion Tillier pour une conférence sur l'histoire de l'art le mardi 6 mai. La thématique en était le monstrueux et ses représentations au fil des siècles. Le monstrueux nous interroge, nous fascine et mêle sans distinction séduction et effroi, attraction et répulsion, émerveillement et dénonciation. Si le monstre terrifie, il peut aussi intriguer, amuser, fasciner et séduire. Parallèlement à cela, une petite exposition d'artistes locaux a été proposée dans la salle des fêtes. Nous remercions les artistes pour leur participation !



Le jeu des 1000€ à Assac !

Le célèbre jeu des mille euros a répondu favorablement à la candidature de la commune d'Assac pour ses enregistrements prévus en Occitanie. France Inter a ainsi posé ses micros dans la salle des fêtes le 18 février pour enregistrer 5 émissions.

Des personnes venant de la commune, des alentours et bien au-delà : Albi, Rodez, Gaillac, ... sont venues assister en grand nombre à l'émission. Plus de 500 personnes étaient présentes dans la salle des fêtes. De nombreux candidats très motivés ont participé aux sélections tant pour la partie adulte que pour la partie jeune.

Ce jeu fait partie de la mémoire collective : « je l'écoute depuis que je suis enfant », « je l'écoutais tous les jours avec mes parents », ... de nombreux témoignages démontrent que l'engouement pour le plus vieux jeu radiophonique de France n'est pas près de s'éteindre et que le jeu a encore de beaux jours devant lui ! La preuve en est avec la participation d'élèves de classes primaires de l'école de Valence, des collégiens du collège Saint-Louis de Réquista et des jeunes de la commune.

Merci à Nicolas Stoufflet et son équipe pour cette soirée très conviviale.

Cette soirée a été une vraie réussite et ceci grâce à la forte mobilisation de l'équipe municipale pour sa préparation.



Une belle soirée d'anniversaire pour le Petit Café d'Assac

Le dimanche 9 juin, le Petit Café d'Assac a soufflé sa première bougie dans une ambiance chaleureuse et festive. Pour célébrer cette première année d'existence, les habitants du village et des environs se sont retrouvés nombreux autour de ce lieu devenu, en peu de temps, un véritable cœur battant de la vie locale.

Tout au long de la soirée, les sourires, les rires et les discussions animées ont témoigné du succès de l'événement. Musique, partages, souvenirs et projets d'avenir se sont entrecroisés, dans une atmosphère conviviale qui reflète parfaitement l'esprit du café.

Cette soirée d'anniversaire a été bien plus qu'une fête : elle a confirmé que le Petit Café remplit avec brio sa mission de lieu de rencontre, de convivialité et de lien social. En un an, il est devenu un espace précieux pour les Assacois-es, un endroit où l'on se croise, où l'on échange, et où l'on construit, ensemble, le quotidien du village.

Bravo à toutes celles et ceux qui font vivre ce lieu, et longue vie au Petit Café d'Assac !



Visite de Monsieur le Député

Dans le cadre des visites communales, Monsieur le député, Philippe Bonnacarrère, a fait étape à Assac le mercredi 23 avril.

Un échange avec les agriculteurs et agricultrices a eu lieu au petit café.

Ensuite, une visite de l'entreprise Vigroux Granulats Béton

était au programme.

La journée s'est

terminée par la visite de la ferme du GAEC de Courbières.



Cela a permis d'avoir des échanges intéressants sur les préoccupations de chacun, au plus près du terrain.

Visite des éoliennes

Des journées portes ouvertes fort instructives qui ont permis d'accueillir une vingtaine de personnes. Au cours d'une heure et 30 minutes, les participants ont exploré :

- L'histoire derrière le parc éolien,
- Comment fonctionnent les éoliennes,
- Les enjeux clés de la transition énergétique,
- Les mesures concrètes prises pour protéger les espèces d'oiseaux locales.

Les discussions ont été animées et perspicaces, avec les visiteurs faisant preuve d'une véritable curiosité et d'un vif intérêt pour les défis et les promesses d'une énergie propre. Nos remerciements particuliers à l'Office de Tourisme de la Vallée du Tarn et Monts Albigeois et aux équipes de CGNEE pour l'organisation et l'animation de ces journées.



Concert à l'église d'Assac

Un premier concert a eu lieu à l'église d'Assac le dimanche 14 septembre avec deux musiciennes : Mathilde Comoy-Robert au violoncelle et Emilie Marzilli à l'accordéon.

Leur programme proposait un **voyage musical** allant du tango argentin aux musiques baltes, avec des pièces comme l'« Ave Maria » de Piazzolla, des mélodies bulgares, roumaines, macédoniennes, des romances russes, des rythmes tziganes, etc.



Plus de 60 personnes étaient présentes, cela témoigne d'un bon succès pour un concert dans une église de village.

Le public a été conquis par la justesse du jeu, la finesse de l'interprétation, l'alternance entre mélancolie et énergie. Le cadre de l'église, avec son acoustique réverbérant, a ajouté une dimension sacrée ou méditative à certains morceaux, renforçant l'émotion du concert. Un moment suspendu bien agréable !

L'ouverture du Petit Café après le concert a permis aux spectateurs de prolonger l'échange, de discuter avec les musiciennes, de partager leurs impressions dans une ambiance conviviale.



Journée du patrimoine : Visite de Castelpanis

Une visite en très petit comité cette année, le temps était un peu menaçant et pas très engageant. Quelques courageux étaient présents, la visite n'en était pas moins intéressante ! Merci beaucoup à M.Falgayrac du CAPA qui a animé cette visite.

Cette année de nombreux bénévoles se sont mobilisés pour préparer cette visite. Cela nous a permis de nettoyer de nouvelles cases-encoches. Merci beaucoup à tous les bénévoles et plus particulièrement à Benoit Van Gaver qui a organisé le nettoyage.

Nous remercions la famille Imbert qui permet l'organisation de cette manifestation.



La fête de la pomme

Le village d'Assac a accueilli du 3 au 5 octobre 2025 une nouvelle édition de **la Fête de la Pomme**. Organisée par la MJC Trébas-Curvalle et la commune accompagnées de nombreux partenaires locaux (PETR Albigeois-Bastides, Orée du Bio, Espace de vie sociale de Valence-d'Albigeois, etc.), l'événement a su réunir un public fidèle.

Vendredi 3 octobre : ouverture engagée et échanges enrichissants

En soirée, la salle des fêtes d'Assac a accueilli près de 70 personnes pour la projection du film documentaire d'Edouard Bergeon *Femmes de la Terre*. Ce film retraçait l'évolution du statut des femmes dans le monde agricole, à travers des témoignages d'agricultrices militantes, engagées pour faire reconnaître leurs droits et leur rôle au sein d'une profession longtemps dominée par les hommes. La projection s'est suivie d'un temps d'échange convivial, autour d'un verre, dans une ambiance propice au dialogue et à la réflexion.



Samedi 4 octobre : entre gouttes et bonne humeur

Malgré une ambiance humide, La journée de samedi a été riche en activités :



Dès le matin, une proposition variée d'arbustes et de plantes a occupé les espaces verts de la salle des fêtes, des ateliers d'aquarelle ont permis aux enfants et à leurs parents de passer un moment créatif.



Tout au long de l'après-midi, les ateliers de composition florale ont rencontré un vif succès. Petits et grands ont laissé parler leur créativité, les mains dans les feuillages et les fleurs, dans une ambiance conviviale et détendue.

Côté spectacles, la compagnie Ni Une Ni Deux a offert une belle prestation acrobatique. Le public a pu apprécier la qualité des portés acrobatiques.

Plus tard dans la journée, une initiation aux danses traditionnelles a rassemblé curieux et passionnés, avant un repas partagé et un bal trad' animé par B'alabrena et Carabal Trio..



Dimanche 5 octobre : jus frais et savoir-faire

Dès 8h, le pressoir était en action et ne s'est pas arrêté jusqu'à 17H30 : 3.5 Tonnes ont été pressées ! Une année particulièrement généreuse pour la récolte de pommes.



Remerciements

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête : les bénévoles, les intervenants, les producteurs, les artistes, les associations partenaires... et bien sûr, les visiteurs venus célébrer avec nous ce bel événement automnal.



Ateliers numériques

France Service VAL81 organise des ateliers numériques à Assac. Ces ateliers sont animés par Corentine, conseillère numérique du Département, qui répond aux diverses questions que se posent les participants dans l'utilisation de leur téléphone, tablettes ou ordinateur. C'est du sur mesure !

Ces ateliers seront poursuivis en 2026, n'hésitez pas à venir !



Soirée théâtre



Nous poursuivons notre partenariat avec la MJC de Trébas-Curvalle qui a proposé une soirée théâtre le mardi 29 juillet.

La compagnie Répliques sismiques a joué son spectacle « elle et ils, cœurs à saisir » inspiré de The Lover de H. Pinter et L'Ours d'A. Tchekhov

Une soixantaine de personnes ont pu apprécier le jeu de Sarah et Arno.



AUTRES INFORMATIONS

Bilan d'exploitation 2025 des parcs éoliens de la commune de Assac

Organisation des projets éoliens

L'ensemble des éoliennes situées sur la commune d'Assac constituent 2 projets :

- FERME EOLIENNE DU PUECH D'AL LUN, ou Puech d'Al Lun (tranche Ouest) ;
- FERME EOLIENNE DE LA GARRIGADE, ou Garrigade (tranche Est).

Chacun de ces projets est composé de 5 éoliennes du constructeur SENVION, modèle MM92 dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

Puissance unitaire	2 050 kW
Hauteur de mât	80 m
Diamètre de rotor	92,5 m

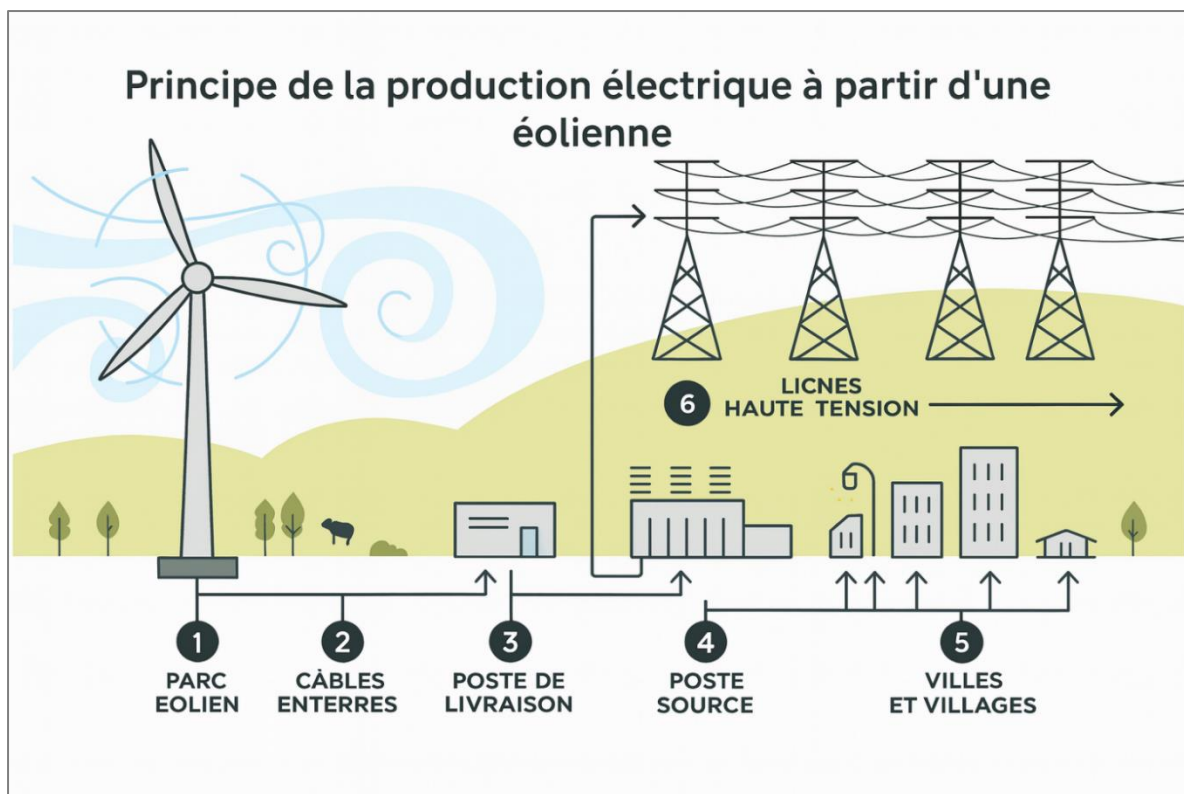
Processus de production et d'acheminement électrique du parc éolien d'Assac

Le parc éolien d'Assac, situé dans le département du Tarn, produit de l'électricité à partir de l'énergie du vent et l'injecte directement dans le réseau électrique régional. Ce parc bénéficie des conditions venteuses du Ségala, zone de plateaux favorables à l'exploitation éolienne.

Le fonctionnement d'une éolienne d'Assac commence par la capture du vent par les pales, profilées de manière à créer une force de portance qui entraîne leur rotation. Cette rotation fait tourner le moyeu, l'arbre lent et le multiplicateur de vitesse situé dans la nacelle. Le multiplicateur augmente la vitesse de rotation du rotor, de quelques dizaines de tours par minute au niveau du rotor, on passe à environ 1500 tours par minute, permettant à la génératrice de produire de l'électricité en courant alternatif, généralement autour de 600 volts.

Au pied de chaque éolienne, l'électricité produite est immédiatement transformée par un transformateur, qui augmente la tension de 600 volts à 20000 volts. Cette élévation est essentielle pour réduire les pertes lors du transport.

Les différentes éoliennes du parc sont reliées entre elles par un réseau interne de câbles enterrés, formant un collecteur acheminant l'énergie vers le poste de livraison du parc. Ce poste assure la protection du réseau, la mesure de l'énergie injectée et la séparation physique et juridique entre le réseau interne du producteur (CGNEE en tant qu'exploitant) et le réseau public de distribution (Enedis). Depuis le poste de livraison, l'électricité à 20000 volts est injectée dans le réseau HTA (Haute Tension) d'Enedis et transportée jusqu'au poste de source de Réquista, situé dans le département voisin de l'Aveyron. Ce poste joue un rôle majeur dans l'alimentation électrique de la région. Il transforme la tension de 20000 volts



vers un niveau haute tension, généralement 63000 volts, afin de permettre le transport et la distribution sur un périmètre plus large.

Ce poste source est un véritable nœud électrique régional, redistribuant l'énergie issue du parc éolien d'Assac en complément des autres sources d'énergie locales, notamment hydroélectriques et photovoltaïques.

Une fois transformée en haute tension, l'électricité produite à Assac circule dans les lignes 63000 volts pour alimenter plusieurs communes du Tarn et de l'Aveyron. Elle transite ensuite par des postes de distribution publique, où la tension est abaissée à 20000 volts pour les réseaux locaux, puis à 230/400 volts pour les utilisateurs finaux : habitations, commerces, petites industries, etc.

Ainsi, électricité produite par le parc éolien d'Assac contribue directement à l'alimentation électrique d'un ensemble de localités telle qu'Assac, Réquista, Valence-d'Albigeois, Alban ou encore les villages du bassin de Réquista.

Organisation et partenaires de l'exploitation

Ces 2 projets éoliens ont été développés conjointement par les sociétés EOLFI et ABO Wind et ont été mis en service début 2012. Les sociétés développeuses en sont devenues respectivement propriétaire et exploitante. En mai 2017, les 2 projets ont été vendus par EOLFI à CGN Europe Energy (dit aussi CGNEE). Depuis novembre 2018, CGN Europe Energy a repris intégralement l'exploitation, jusqu'alors assurée par ABO Wind.

L'emploi lié à l'exploitation de ces projets implique les entreprises principales suivantes :

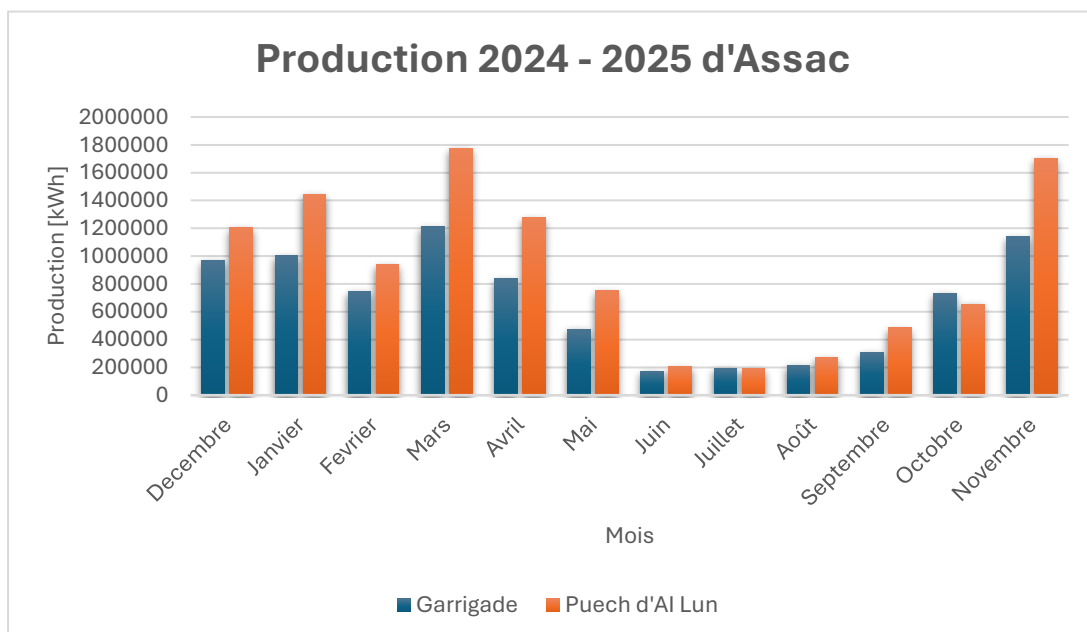
- **CGN Europe Energy**, en qualité de propriétaire et exploitant, assure la gestion technique et commerciale, gère la surveillance à distance, analyse la performance et coordonne les actions entreprises sur ces projets. CGN EE se rend sur site régulièrement tout au long de l'année (trois fois en 2025) afin d'effectuer ses inspections techniques, rencontrer ses sous-traitants et assister les différents travaux.

- **SIEMENS GAMESA** est le premier partenaire de CGN EE dans la vie de ces projets en tant que chargé de maintenance. SIEMENS GAMESA réalise principalement les maintenances périodiques (cycle annuel de 2 campagnes de maintenance séparées de 6 mois) suivant un protocole pré établi, et les dépannages. Le centre de maintenance rattaché se situe à Carcassonne.
- **VALEMO** et son sous-traitant **FAUCHE** ont la charge de la maintenance des postes de distribution HT et des protections, mais aussi de l'astreinte HT les conduisant sur demande de l'exploitant à intervenir sur site pour reconnecter la centrale lorsqu'elle est découplée du réseau ENEDIS.
- **SOCOTEC** assure les vérifications annuelles et conformités réglementaires des équipements liés à la sécurité (protection des personnes sur les dispositifs électriques, palans et les différents équipements présents dans les éoliennes soumis à contrôle comme les points d'ancrage, échelle d'accès...).
- **SELVA ESPACES VERTS**, assure l'entretien des espaces vert, plateforme et chemins d'accès aux éoliennes et aux postes de transformation (désherbage sans produit phytosanitaire, tonte et broyage).
- **M. Thierry MARCONI**, riverain et contact local pour le compte de CGN EE, assure un passage régulier (deux fois par mois) sur site au pied des éoliennes et des postes afin de vérifier l'état général du parc et faire remonter les éventuelles anomalies.
- **SENS OF LIFE** est un bureau d'étude naturaliste et fournisseur du système de détection et de régulation dynamique des éoliennes en faveur de l'avifaune et des chiroptères conciliant ainsi productible et transparence environnementale.
- **SKYVISOR**, réalise des inspections (pales et tour des éoliennes) à l'aide de drone.

Bilan d'exploitation 2025

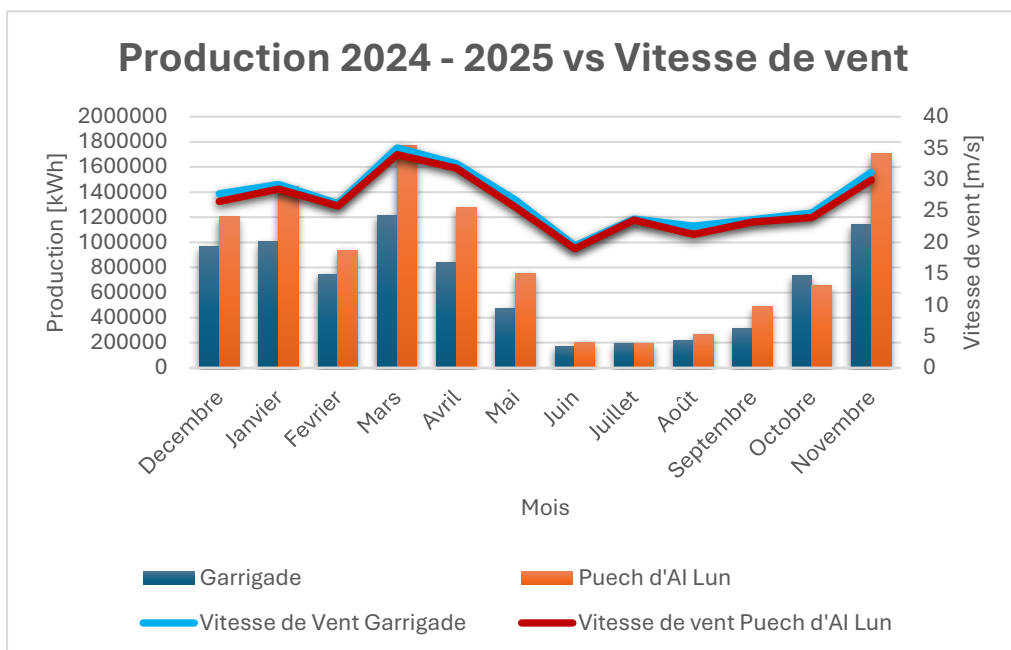
Entre le 1 décembre 2024 au 30 novembre 2025, la production des parcs s'est établie comme suit :

- Puech d'Al Lun : **10 896 219 KWh**
- Garrigade : **8 009 780 KWh**



Le premier graphique montre l'évolution de la production mensuelle des parcs éoliens sur l'année. On constate une tendance globalement positive, avec plusieurs périodes de forte production. Les mois les plus performants sont notamment avril, mai, décembre et février, où les conditions ont été particulièrement favorables.

En croisant ces données avec la vitesse du vent, on observe une corrélation claire, plus le vent est soutenu, plus la production est élevée. Dans le sud de la France, les saisons ventées, surtout la fin d'hiver, le printemps et début de l'automne, offrent des conditions idéales pour l'énergie éolienne. A l'inverse, les périodes moins ventées entraînent logiquement une baisse de production.



Points clés de l'année 2025 :

Protection de l'environnement

CGNEE et Sens of Life poursuivent leurs efforts pour préserver les oiseaux et les chauves-souris, conformément à la réglementation de la DREAL. Plusieurs dizaines de milliers de commandes d'arrêt ont été déclenchées automatiquement via le système SCADA pour arrêter les turbines éoliennes en cas de présence avifaune ou chiroptère. Sens of Life utilise une technologie d'intelligence artificielle permettant de réduire les faux positifs, garantissant ainsi des arrêts ciblés et efficaces.

Contrôles réglementaires

Les vérifications périodiques des équipements (échelles, points d'ancrage, treuils, extincteurs, etc.) ont été effectuées par SOCOTEC du 24 au 27 juin, garantissant la conformité pour 12 mois.

Limitations réseau

En 2025, cinq limitations imposées par ENEDIS ont eu lieu pour permettre des travaux lourds sur le poste source de Requista (une en juillet, deux en septembre et deux en octobre).

Postes haute tension

L'entreprise e'nergys, sous-traitant de VALEMO, a réalisé la maintenance des postes haute tension des deux parcs la semaine du 21 mai, validant la conformité des protections électriques.

Maintenance des turbines

Les maintenances annuelles constructeur SIEMENS GAMESA ont été réalisées en mars 2025 sur les parcs de La Garrigade et Puech d'Al Lun. Les maintenances semi-annuelles ont eu lieu en septembre pour La Garrigade et en octobre pour Puech d'Al Lun.

Inspection pales et roulements de pales

Des inspections régulières des pales ont été menées pour La Garrigade début août et pour Puech d'Al Lun début septembre.

En complément, des inspections des roulements des pales ont permis d'identifier des fissures sur les trois roulements de la turbine 2 à La Garrigade. Suite à cette découverte, des interventions de ressuage ont été réalisées pour suivre l'évolution des fissures, jusqu'au remplacement complet des trois roulements des pales en septembre.

Inspection qualité

Les 19 et 20 août, puis du 22 au 25 septembre 2025, une équipe O&M de CGNEE a réalisé l'inspection visuelle annuelle des turbines ainsi que des postes de transformation et de livraison sur les deux parcs.

Portes ouvertes

Les 24 juillet et 21 août 2025, des journées « Portes Ouvertes » ont été organisées par l'Office du tourisme et la mairie d'Assac. Plusieurs dizaines de visiteurs ont découvert le fonctionnement du parc et échangé avec nos équipes sur la sécurité et la technologie des turbines éoliennes.

Perspectives pour 2026

Renforcement du suivi mécanique

Nous continuerons à surveiller de près les gros composants à l'intérieur de la nacelle comme l'arbre principal, le multiplicateur, la génératrice, grâce au Condition Monitoring System (CMS). Ce système analyse en continu les vibrations et autres paramètres pour détecter les anomalies avant qu'elles ne deviennent critiques.

Optimisation de la production

Nous explorerons de nouvelles pistes pour améliorer la performance énergétique des parcs, en tirant parti des données opérationnelles et des meilleures pratiques.

Environnement

Nous poursuivrons notre collaboration avec Sens of Life pour perfectionner les algorithmes d'intelligence artificielle, réduire les faux positifs et limiter les arrêts inutiles des turbines, tout en respectant la réglementation environnementale.

Formation et sécurité

Organisation de sessions de formation continue pour nos équipes afin de maintenir un haut niveau de sécurité et de compétence technique.

Rédigé par Tatiana Leyton, Chargée d'exploitation

DÉCEMBRE 2025

2025 UNE ANNÉE DE PROJETS - UNE ANNÉE SANTÉ

L'année 2025, annoncée comme une "année santé", s'est concrétisée sur le territoire de Val 81 ! Les projets majeurs pour améliorer l'accès aux soins pour tous nos habitants franchissent des étapes décisives. Voici un point sur les actualités.

Projet d'un espace de santé : le chantier se dessine !

Actualité clé : Comme prévu, l'architecte et les bureaux d'études ont été sélectionnés en 2025. Les premières esquisses et plans sont en cours d'élaboration, en étroite collaboration avec l'Équipe de Soins Primaires (ESP) pour s'assurer que les locaux répondent parfaitement aux besoins futurs des professionnels et des patients.



Médicobus : il est dans vos communes !

À l'initiative de Val 81 et en collaboration avec nos voisins du Carmausin-Ségala et des Monts d'Alban et Villefrancois, la communauté de communes a participé au déploiement en 2025 d'un medicobus afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre de soins complémentaire assurée par des médecins généralistes et des chirurgiens dentistes.



Les modalités des tournées de ce bus sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes Val 81 rubrique vie quotidienne -> santé et dans vos mairies.

Campagne de communication - Recrutements de professionnels de santé

En parallèle de ces projets en faveur de l'accès à la santé sur notre territoire, les prospections concernant la venue de nouveaux professionnels de santé restent d'actualité. Trois ans après le lancement de notre première campagne de communication, nous avons réitéré en 2025 une nouvelle campagne mettant en lumière la beauté et l'attractivité de notre territoire pour l'installation d'un médecin généraliste notamment avec pour mot d'ordre : "soigner, vivre, s'épanouir".

Vous pouvez contribuer à cette campagne de communication, n'hésitez pas à partager nos publications et à en parler à votre entourage.

Enfin, la Communauté de Communes a fait appel à une société spécialisée dans la recherche d'un médecin généraliste.



"Ensemble, faisons de notre territoire un lieu où la santé prospère"

MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

Vous avez besoin de vous informer, vous faire conseiller et vous faire accompagner dans votre projet de rénovation et d'adaptation de votre logement ? Un nouveau service est disponible sur les Communautés de Communes de Val 81, des Monts d'Alban et du Villefranchois et de Centre Tarn. Vous pouvez contacter nos conseillers, et bénéficier de conseils et d'un accompagnement global, neutre et indépendant :

- **Par téléphone au 0805 288 392 (conseiller basé à l'ADIL du Tarn)**
- **Par mail : conseil.habitat@ccmav.fr**
- **En vous rendant dans votre espace France Services à Valence d'Albigeois, Alban ou Réalmont.**

UNE NOUVELLE TERRASSE POUR LES PETITS DE LA CRÈCHE



Le temps a eu raison de la terrasse de la crèche "La maison des enfants" à Valence. Les détériorations multiples sont venues à bout des anciens carreaux.

Ainsi, depuis octobre 2025, les petits pensionnaires de cet établissement peuvent profiter d'un espace extérieur sécurisé. La moquette de pierre retenue permet un usage de la surface sans risque.

Ce projet a été soutenu à hauteur de 80% par la CAF.

ÇA CONTINUE

Le Transport à la demande (TAD)

Un besoin de mobilité ? Le transport à la demande est toujours disponible ! Le détail des lignes et horaires est accessible en version papier dans toutes les mairies, à l'espace France Services et sur notre site internet : <https://www.val81.fr/vie-quotidienne/transport-a-la-demande/>



Opération de broyage



Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la Communauté de communes Val 81 propose **un service de broyage gratuit** aux habitants du territoire, pour les branchages et tailles de haies.

Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire au préalable en mairie. Deux campagnes sont réalisées par an à l'hiver : de février à mars et à l'automne : d'octobre à décembre. Plus d'informations en mairie et sur notre site internet : <https://www.val81.fr/environnement/broyage-de-vegetaux/>

Infos en bref ...

Travaux de voirie

Budget 2025 : 188 000 TTC

Un nouveau pont à Lacapelle-Pinet

En 2025, plusieurs ouvrages d'arts ont fait l'objet de travaux de la part de la Communauté de Communes notamment la reprise complète d'un pont à Lacapelle-Pinet.

Assainissement Non Collectif

Au delà des missions quotidiennes, l'année 2025 a permis à Val 81 de mettre en place une nouvelle campagne des contrôles de bon fonctionnement des installations qui doivent intervenir tous les dix ans. Cette campagne s'étalera jusqu'en 2027.

Contact : 05 63 53 79 00


Pour vos évènements associatifs

La Communauté de Communes Val 81 possède deux panneaux d'information lumineux implantés à Valence et Trébas. Toutes les associations du territoire peuvent y faire afficher leurs événements, alors n'hésitez pas !

Contact et envois de vos affiches : val-81@orange.fr

Restez connecté.e.s avec l'actualité Val 81 :

 Site internet : val81.fr

 Facebook : Communauté de communes Val 81

FRANCE SERVICES VAL 81

France services Val 81 est un lieu ressource pour les habitants.

Les conseillères France services, répondent à toutes vos questions administratives, vous accompagnent dans la réalisation de vos démarches en collaboration avec nos organismes partenaires, ou vous offrent simplement un accès gratuit à un espace numérique.

Avec ou sans rendez-vous, elles vous accueillent au Pôle d'activités Val 81 à Valence d'Albigeois du lundi au vendredi de 9h à 12h, lundi et mardi de 14h à 17h15 et mercredi de 14h à 18h30. Fermeture au public les jeudis et vendredis après-midi.

Rencontrer directement les organismes (sur rendez-vous auprès du service concerné) :

- Les assistantes sociales du Département - 05.63.80.22.30
- L'assistante sociale de la MSA - 05.63.21.61.39
- La conseillère protection sociale de la MSA - 05.63.21.61.39
- Le conseiller de la Mission Jeune Tarn Nord - 05.63.36.18.02
- La coordinatrice CLIC de la Maison Départementale de l'Autonomie - 05.63.53.72.15
- La conseillère retraite AGIRC-ARRCO - 05.63.53.72.15
- La conseillère numérique du Département du Tarn - 05.63.53.72.15

NOUVEAU des permanences et des ateliers France Travail et Cap emploi (contacter vos conseillers)

Permanences en Mairie les jeudis 14h30 à 17h30

- St Grégoire : 1^{er} jeudi du mois de 16h à 17h30
- Trébas : 2^e et 4^e jeudis du mois
- Saussenac : 3^e jeudi du mois de 16h à 17h30
- **NOUVEAU** Sérénac : 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 13h30 à 15h 30

LES PROCHAINES DATES À RETENIR

Ateliers numériques, gratuits, sur inscription au 05.63.53.72.15



A Valence, téléphone et TABLETTE : Les mardis de 16h à 17h30 à la médiathèque, hors vacances scolaires et sans inscription.

- Niveau 1 les bases : du 10 mars au 14 avril 2026
- Niveau 2 Internet : du 5 mai au 23 juin 2026
- Niveau 3 Café numérique tous les jeudis de 10h30 à 12h

A Valence, ordinateur : Les mardis de 14h à 15h30

- Niveau 2 : du 5 mai au 23 juin 2026

Ateliers animés par la conseillère numérique dans les Mairies : Les jeudis de 14h30 à 16h30

- A Trébas : le 12 mars et 11 juin 2026
- A Sérénac : le 15 janvier et 9 avril 2026
- A Assac : le 12 février et 21 mai 2026

Café actu

Autour d'un café, d'un thé ou d'une tisane nous vous présentons les animations et programmes de la médiathèque Val 81, de l'Espace de Vie Sociale de Familles rurales à Valence d'Albigeois et toute l'actualité des services publics (impôts, assurance maladie, caf, assurance retraite etc.).

Rendez-vous à 9h30 les mardis 20 janvier, 17 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2025.



Semaine du numérique

NOUVEAU Café IA venez découvrir l'intelligence artificielle

Générer une discussion : mercredi 15 avril 2026 14h à 15h30 et vendredi 17 avril 10h à 12h à l'Espace de Vie Sociale

Générer un son : jeudi 16 avril 2026 de 10h à 12h

Générer une image : jeudi 16 avril 2026 14h30 à 16h30

Et d'autres événements... plus d'info à venir

Le MARDI 10 MARS 2026 pour la JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Val 81 avec ses services, France services et la Médiathèque, en partenariat avec l'Espace de Vie Sociale de Familles Rurales de Valence œuvrent pour l'accès aux soins et proposent des consultations, des stands, et des ateliers « BONS POUR LE MORAL ». Info et inscription à France services.

France services Val 81 : 05.63.53.72.15 Mail : val-81@france-services.gouv.fr Facebook : @servicesval81
Site internet : val81.fr

MÉDIATHÈQUE VAL 81

2025 : Retours sur quelques-uns des moments partagés

20 rencontres ont été réalisées en direction du collège et des Ehpad de l'UMT VVY et de Saint-Joseph à Valence d'Albigeois, de l'Ehpad Belcantou à Trébas, et de l'Ehpad La Méridienne à Sérénac dans le cadre du projet **Lire Ensemble**. 70 résidents, 10 soignants et 2 classes de 6e et leurs professeurs ont participé au projet et mis en voix les histoires de la sélection des 8 albums en lice. Un projet intergénérationnel fait de partage, de lecture et de liens.

60 Accueils de classes ont eu lieu autour d'un **voyage lecture** sur le thème de la musique en partenariat avec la conseillère numérique du département et la musicienne Emilie Gorostis.

51 participants étaient présents lors de la fête de clôture du projet Grandir vieillir. Mené tout au long de l'année aux côtés de l'autrice Carol Vanni, ce projet a permis au personnel de la crèche de prendre la parole, aux participants de l'atelier numérique organisé par France services de réaliser des cartes postales, et à 10 personnes de participer à un atelier d'écriture. Près de 1500 cartes ont été écrites par les habitants de Val 81.

135 personnes sont venues à la **Nuit de la lecture** : parents et enfants du réseau des écoles ont lu à voix haute puis un concert avec le groupe Tierra mundo a été proposé. Un temps fort qui mobilise un public toujours plus nombreux !

4 lectures EstiVAL pendant l'été ont mobilisé 68 personnes dans les communes de Saint-Grégoire, Valence, Cadix et Trébas.

139 personnes ont participé aux différentes conférences sur l'histoire de la peinture et la musique médiévale.

80 personnes sont venues découvrir l'exposition Une histoire de l'énergie lors de la fête de la science. Le partenariat avec l'association Autour du moulin de Penthiers permet de valoriser la place des sciences dans la programmation culturelle. Cette exposition est présentée à toutes les classes de cycle 3 du réseau et aux collégiens. Elle est une opportunité d'aborder à l'échelle du territoire la question énergétique et plus largement environnementale avec tous les publics.

55 personnes ont assisté à l'inauguration du Cabinet de poésie avec la Cie du théâtre Eprouvette. Les habitants de Val 81 peuvent enregistrer des poèmes lus à voix haute (courts extraits de romans, poèmes, chansons, lettres, album jeunesse) à partir du téléphone portable au format MP3 et envoyer le fichier à cabinetpoesie.medval81@gmail.com. Pour écouter tous ces poèmes et toutes ces voix locales, il est possible de consulter cette sonothèque poétique sur le site de la médiathèque.



Le réseau de médiathèque accueille en moyenne 530 usagers tous les mois. 25632 documents ont été empruntés en 2025.

... Les projets en 2025



Enfin, en octobre 2025 le Schéma de lecture publique intercommunal a été adopté. L'objectif de ce schéma est d'identifier et de créer les conditions favorables pour que toute la population puisse bénéficier d'un accès au livre et au réseau de médiathèques (Trébas, Sérénac, Valence). Il comporte trois axes principaux : renforcer la dynamique de réseau (en intégrant notamment de nouveaux bénévoles), encourager les pratiques de lecture avec tous les publics et engager un projet numérique ambitieux (en partenariat avec France services et la conseillère numérique du département).

Dès 2026, pour aller au plus près des habitants, trois actions seront menées hors-les-murs : une exposition itinérante avec l'association Autour du Moulin de Penthiers et des visites guidées tout public, des soirées jeux et des soirées Lectures EstiVAL.

SYNDICATS POLE TERRITORIAL

SRPI Trébas Curvalle :

Tarifcation de la cantine : 3,25€ Nouveau en septembre 2025 : Mise en place de la tarification sociale et cantine à 1€

Année scolaire 2025-2026 effectifs : 46 élèves dont 6 élèves d'Assac

Garderie gratuite à partir de 7H45 et jusqu'à 18H30

SIERTV :

Des gros travaux de rénovation de la maison de retraite sont prévus pour les prochaines années. Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases.

Les travaux prévus dans la tranche N°1 sont estimés à 375 000 € HT. Ils comprennent :

- la relocalisation du PASA,
- la création d'une chambre d'accueil temporaire dans le bâtiment G,
- la réfection complète du système de sécurité incendie.

Il est prévu, dans la tranche optionnelle 2 du projet de restructuration de la Maison de Retraite de Trébas, de réaménager la totalité du bâtiment A. Le bureau d'études INSE, de l'équipe de maîtrise d'œuvre, a fait savoir qu'il y avait lieu de procéder à des travaux de renforcement de l'ensemble de la charpente dudit bâtiment. Afin de limiter la durée des travaux et d'en faciliter l'exécution, il conviendrait de reloger les 14 résidents du bâtiment. L'ensemble de l'EHPAD étant en permanence occupé, cette solution n'est pas envisageable. De plus, elle remettrait en cause l'équilibre financier de l'Etablissement.

Il est également prévu, dans le cadre du projet global de l'opération, d'augmenter le nombre de places de stationnement. Compte tenu de la configuration des lieux et des contraintes liées au fonctionnement de l'Etablissement, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose de créer un bâtiment et un parking sur les parcelles de terrain A356 et A357 situées dans le prolongement de la salle d'animations, en face des bâtiments C et D. Cette solution permettrait de reloger les résidents du bâtiment A, de réaliser dans le bâtiment certains aménagements prévus dans d'autres parties de l'Etablissement et de limiter ainsi les perturbations au sein de l'EHPAD.

L'achat des terrains est en cours.

Les autres phases seront consacrées aux bâtiments G et H.

SICTOM – TRIFYL :

Je trie sans emboîter !

Pour être recyclés, les emballages doivent être triés en vrac, séparés les uns des autres.



Dans le centre de tri, la séparation des emballages emboîtés est compliquée, malgré des équipements automatisés. Par exemple, une conserve dissimulée dans un carton de céréales ne sera pas détectée par le tri optique et sera refusée en bout de chaîne.

Dans le bac jaune, pour gagner de la place, **je compacte sans emboîter !**



Déchets de cuisine : pourquoi faut-il aussi les trier ?

Séparés du reste de la poubelle noire, **les déchets de cuisine** peuvent facilement devenir de précieuses ressources.

Les déchets de cuisine (gaspillage alimentaire, restes de repas, épluchures...) pèsent lourd dans notre poubelle. À eux seuls, ils représentent un tiers de son poids ! Lorsqu'ils sont triés, ils peuvent être facilement valorisés sous forme de compost et/ou de biogaz. Ces ressources sont précieuses, alors pourquoi les jeter?

Deux solutions existent pour sortir les biodéchets de notre poubelle :

Le sac orange : pour produire du compost et du biogaz

Certaines collectivités proposent des sacs orange dédiés aux biodéchets. Gratuits, ils peuvent être récupérés en mairie ;



Une fois rempli, ce sac doit être bien fermé, puis déposé dans le bac noir (ou vert) pour être ensuite acheminé dans l'usine de tri/ valorisation des déchets de Trifyl.

Le composteur : pour produire du compost

Le SICTOM propose des composteurs individuels.

Le compostage permet de transformer la matière organique en compost, grâce à l'action de divers organismes vivants (insectes, vers de terre...).

Les apports doivent être diversifiés : déchets de jardin et de cuisine (en évitant les restes de viande ou de poisson), déchets humides (épluchures, tonte...) et déchets secs (feuilles mortes, herbe sèche, carton brun...). Au bout de plusieurs mois, le compost obtenu permet d'enrichir la terre du jardin ou des espaces verts de la commune.

[Comment se procurer un composteur ?](#)



Capacité : 830 litres

Surface au sol : 1,37 m²

Poids : 27,5 kg

Pour passer commande, s'adresser à la mairie qui centralisera les demandes. Prévoir d'amener à ce moment-là un chèque d'un montant de 30€ à l'ordre du Trésor Public.

Garantie : 5 ans

POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES :



Un « Coup de Pousse » pour 5 initiatives citoyennes !

Sous l'impulsion du réseau « **Bouge Ton Climat** », le Pôle Territorial a lancé en 2024 la 4ème édition du fonds de soutien « **Coup de Pousse** » qui permet d'accompagner des collectifs citoyens à l'émergence d'actions en faveur de la transition écologique. 5 projets ont été retenus et recevront une subvention allant de 1000 € à 2 000€ :

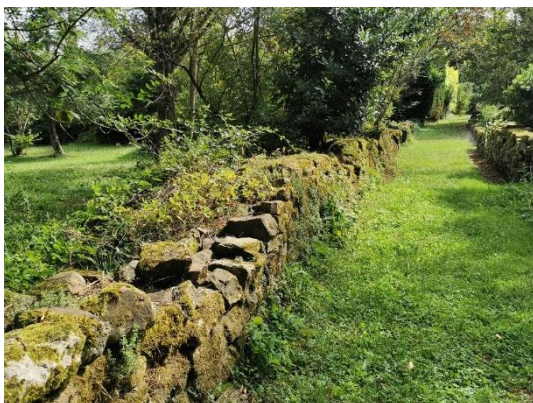


- L'association **Autour du Moulin De Penthiès** récompensée pour son projet pédagogique « EVE : Exposition – Vulgarisation – Energie – Expérimentation » afin de créer une exposition itinérante et interactive en partenariat avec la médiathèque de VAL81 autour des enjeux énergétiques.
- L'association **Réalités Réalmontaises** soutenue pour son projet « Réal'TRI » afin d'acheter du matériel visant à réduire et mieux trier les déchets lors des manifestations et événements organisés par l'association (foire agricole, ...).
- L'association **Familles Rurales Valence d'Albigeois** récompensée pour son projet « De la graine à l'assiette » afin de sensibiliser les enfants à la nature, la biodiversité, le tri des déchets grâce à la mise en œuvre de plusieurs activités sur le jardin potager.
- L'association **Chicken Paradise 81** à Cordes-sur-Ciel lauréate avec son projet d'Espace de Jardin Partagé créé autour des poulaillers collectifs de l'Ehpad et du Centre de Loisirs.
- L'association **ACADOC** à Cordes-sur-Ciel retenue pour son projet « L'ACADOC passe au vert » afin d'acheter du matériel permettant d'améliorer son éco-responsabilité, de réaliser des économies d'énergie et de réduire ses déchets lors de ses actions culturelles.

Retrouvez une présentation détaillée des projets sur le site du Pôle Territorial : www.pays-albigeois-bastides.fr



A l'école de la pierre sèche !



En partenariat avec l'association des Artisans Bâisseurs de Pierres Sèches (ABPS) et le Département du Tarn, le Pôle Territorial a organisé des repérages de sites en pierres sèches pour l'organisation de chantiers écoles. 3 artisans bâtisseurs ont rencontré élus, riverains et associations autour de projets de chantiers sur plusieurs communes (Curvalle, Ambialet, Moularès, Tanus, Monestiès, Salles, Laparouquial, Saint Martin Laguépie, Le Riols, Mouzieys Panens, Vindrac). Un patrimoine bien répandu sur l'ensemble du territoire du Pôle avec une grande variété de pierres : schiste, grès, pierres calcaires...

Un travail d'expertise sera par la suite réalisé sur les sites retenus afin d'identifier les volumes de pierres manquants, les travaux préparatoires à réaliser, la logistique pour l'accueil de 8 à 10 stagiaires...

■ ■ ■ Au menu du Projet Alimentaire Territorial !

Le projet alimentaire territorial se lance dans son 4^{ème} plan d'action ! Objectifs : aider de nouveaux agriculteurs à s'installer, favoriser une alimentation de qualité dans la restauration collective ou encore éduquer les enfants de tout âge à l'alimentation.

Un exemple d'action : Sur le territoire, 38% des agriculteurs ont plus de 55 ans et les fermes tendent à disparaître. Pour y pallier, un premier groupe d'habitants, élus et agriculteurs s'est constitué et se forme pour aller à la rencontre des agriculteurs et favoriser la transmission des fermes.



Vous souhaitez développer un projet, une initiative citoyenne en lien avec l'alimentation ? Un groupement d'achat, un jardin partagé, une épicerie associative... Le PAT peut vous accompagner !

■ ■ ■ Abonnez-vous à notre newsletter et restez informé des actualités de vos collectivités



Rendez-vous sur le site du Pôle Territorial : www.pays-albigeois-bastides.fr/newsletter



Retrouvez-nous aussi sur Facebook : [@Pole.Albigeois.Bastides](https://www.facebook.com/Pole.Albigeois.Bastides)



Et découvrez les vidéos de notre chaîne YouTube (Pôle Territorial Albigeois Bastides)

L'OFFICE DE TOURISME VALLEE DU TARN ET MONTS DE L'ALBIGEOIS



Nouveaux horaires d'ouverture

L'accueil touristique situé au 6 route du Prieuré à Ambialet a, pour la première fois, ouvert sur 6 mois du 12 avril au 2 novembre (ouverture des vacances de Pâques jusqu'aux vacances de Toussaint), dans le but de faire classer l'Office de Tourisme en catégorie 2. L'office de tourisme possède également une boutique de produits locaux et d'artisanat ainsi que des produits identitaires de la région.

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, l'Etat, La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le Département du Tarn.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Quelques chiffres de la saison

Entre le 12 avril et le 2 novembre (accueil de Trébas et Ambialet et accueil Hors les Murs)



4 443 demandes et
8 648 personnes
au guichet



430
demandes
téléphoniques



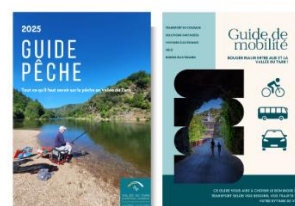
39
demandes mails
(liées au tourisme)



7 nouvelles fiches Rando

- La Boucle d'Alban - 5.8km - 1h30
- Sentier Mont'4Roc - 6.5km - 2h
- La Vallée de la Blaze à Teillet - 9km - 2h30
- Sentier des rives à Trébas - 10.5km - 3h
- Sentier de Massalgues à Saint-André - 11km - 3h
- Camin de la Volta à Rayssac - 11km - 3h30 (accessible en été 2026)
- Sentier de Yot à Yole à Villefranche d'Albigeois - 11.8km - 3h30

Retrouvez les fiches rando en téléchargement gratuit sur l'application Tarn Pleine Nature, ou en vente à l'office de tourisme pour 0.50€/unité en version papier. Des pochettes rando sont également en vente.



Deux nouveaux guides

Un guide Pêche dans la Vallée du Tarn a été réalisé regroupant toutes les informations sur la réglementation générale et départementale, la réciprocité, l'ouverture de la pêche et informations sur les espèces ainsi que les lieux de pêche, les cartes de pêche et les gîtes de pêche. Un guide sur les mobilités a été créé regroupant les transports en commun, les solutions partagés, les bornes électriques et les solutions de mobilités douces. Ces deux guides sont disponibles en version numérique dans la rubrique brochures de notre site internet.



Nouvelles activités sur le territoire

- MMT RANDO QUAD : randonnée en quad au Fraysse
- Écomusée L'Époque Révolue à Andouque
- Salle d'exposition des statues-menhirs de Miolles

Nous avons dépassé les 5000 abonné.e.s sur Facebook et les 3000 abonné.e.s sur Instagram cette année !!

Près de 30 réels (format vidéo spécifique aux réseaux sociaux) ont été tournées avec de nombreux thèmes : hébergeurs, randonnées, loutre, paysage...



3 OBLIGATIONS POUR LES LOCATIONS DE MEUBLÉS

- Déclaration Cerfa en Mairie pour les gîtes et chambres d'hôtes
- Déclaration d'activité Cerfa (greffes du tribunal/CCI/chambre d'agriculture/URSSAF)
- Perception et déclaration de la taxe de séjour <https://valleedutarn.taxesejour.fr/>



SUIVEZ-NOUS ET PARTAGEZ AVEC #VALLEEDUTARN

www.valleedutarn-tourisme.com
accueil.tourisme@valleedutarn.fr

+33 (0)5 63 55 39 14 - +33 (0)7 88 40 23 08

Les services de la gendarmerie de la communauté de brigades de Valderiès veillent sur l'ensemble des 32 communes qui composent leur circonscription.

Bien souvent des personnes ou véhicules suspects, des personnes inconnues dans des véhicules qui ne sont pas inhabituels, rodent sur notre territoire et malheureusement parfois cela se termine par un cambriolage ou une escroquerie

Pour éviter de mauvaises surprises chacun peut et doit être vigilant, pour lui et pour les voisins, notamment les personnes âgées ou vulnérables.

Aussi, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie (17) et signaler.

La sécurité est l'affaire de tous.

Jours et horaires d'ouverture des gendarmeries :

JOURS*	HORAIRES	UNITÉS
LUNDI	08H - 12H	VALENCE D'ALBIGEOIS
	14H - 18H	PAMPELONNE
MARDI	08H - 12H	VALDÉRIÈS
	14H - 18H	PAMPELONNE
MERCREDI	08H - 12H	VALDÉRIÈS
	14H - 18H	VALENCE D'ALBIGEOIS
JEUDI	08H - 12H	VALENCE D'ALBIGEOIS
	14H - 18H	VALDÉRIÈS
VENDREDI	08H - 12H	VALDÉRIÈS
	14H - 18H	PAMPELONNE
SAMEDI	08H - 12H	PAMPELONNE
	14H - 18H	VALENCE D'ALBIGEOIS
DIMANCHE	FERMÉ	
	FERMÉ	

* JOURS FÉRIÉS : FERMÉ



Nous pouvons vous accompagner
TARN – Dispositif expérimental 2025-2026

LE RETRAIT-GONFLEMENT

DES ARGILES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lorsqu'un sol est argileux, il est fortement sensible aux variations de teneur en eau : il se rétracte lorsqu'il y a évaporation en période sèche et gonfle lorsque l'apport en eau est important en période pluvieuse ou humide. C'est le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA).

Les variations de teneur en eau dans le sol sont lentes, mais peuvent être la cause de mouvements de terrain à l'origine de dommages très importants dans les maisons existantes. Du fait de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont les constructions les plus vulnérables.

COMMENT SAVOIR SI MON TERRAIN EST CONCERNÉ ?

Connectez-vous sur le site www.georisques.gouv.fr qui permet de faire une recherche par adresse postale.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR QUE JE BÉNÉFICIE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES FINANCIÈRES ?

Il s'agit avant tout de **prévenir un risque**, ainsi les dispositifs d'aide et d'accompagnement ne peuvent être mobilisés dès lors qu'un sinistre est apparu. L'ensemble des critères permettant une aide financière pour une étude sont précis, et fonction de chaque situation particulière.

QUELS SONT LES TRAVAUX AIDÉS ?

Les travaux éligibles aux subventions concernent avant tout :

- la gestion de l'eau,
- la gestion de la végétation,
- l'imperméabilisation du sol autour de la maison,

et ce afin de stabiliser dans le temps la teneur en eau des sols situés à proximité immédiate des fondations de la maison.

Agir et intervenir en prévention coûte moins cher que les travaux de réparation.

Pour bénéficier d'une information, d'un conseil et d'une orientation efficaces sur ce sujet
Contactez l'ADIL du Tarn, au 05 63 48 73 80

LES BOUCHONS D'AMOUR

Objet de l'Association :

Collecter, acheminer, trier, expédier les bouchons et couvercles plastiques vers un recycleur ou une entreprise de recyclage et gérer l'argent issu de la vente de ces bouchons afin de participer à l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuil roulants, matériels handisports ou à l'aménagement de l'habitat, ou d'un véhicule en poste de conduite ou en poste de transport, . . .), aider d'autres associations.



Présente dans notre commune, vous pouvez déposer vos bouchons dans le baril prévu à cet effet sous le préau à côté de la mairie.

Quels bouchons collecter ?

Les bouchons et couvercles ACCEPTÉS sont :

les bouchons en plastique de boissons (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...), tous les bouchons de produits ménagers et d'hygiène, couvercles, boîtes . . .

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit.

Les bouchons REFUSÉS sont :

Ceux de produits chimiques, produits de cosmétiques et médicaments et qui ne sont pas en plastique (fer et « faux liège »).

Le respect de cette sélection facilite le tri des bénévoles, qui vous en remercient.

MERCI pour votre soutien !

www.bouchonsdamour.com



ASSAC DANSE

Les cours de danse ont repris le lundi 22 septembre 2025. L'association organise 2 bals pendant la saison :

-Le 2^{ème} weekend d'octobre : le 11 animé par Florence Olivier

-Et le 2^{ème} weekend d'avril : le 11 animé par Bernard Gaches

De fin septembre à fin avril, les cours de danse traditionnelle ou autres ont lieu tous les lundis soir à la salle des fêtes d'Assac de 21 à 23 heures.

Les assacoises et assacois débutants et confirmés sont les bienvenus.

Le Bureau ASSAC DANSE



ASSOCIATION DES CHASSEURS « LE DOURN, ASSAC, ST-MICHEL »

L'association des chasseurs « Le Dourn, Assac et Saint-Michel » et l'association ACRILOUP (gérant le relais de chasse) remercient les propriétaires terriens qui leur cèdent le droit de chasse et les agriculteurs qui nous laissent passer sur leurs terrains.

Nos associations permettent de réguler la faune sauvage. Elles ont leur utilité puisque le gros gibier, de plus en plus nombreux, cause des dégâts importants aux cultures et autres.

L'organisation de battues se déroule du 15 août à fin février (3 jours par semaine). Le restant de l'année nous réalisons des battues administratives (renards, cormorans et autres nuisibles). Ceci est fait avec l'accord de la Préfecture (DDT).

Une grande partie de la venaison est distribuée aux personnes qui contribuent à notre activité. En ce qui concerne le repas que nous organisons chaque année pour nous retrouver et passer une soirée dans la bonne humeur, nous envisageons de le réorganiser au printemps 2026.

Nous en profitons pour remercier la municipalité qui nous prête gracieusement la salle communale pour le repas.

Les associations des chasseurs et Acriloup sont heureuses de vous présenter tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2026

Le Bureau



COMITE DES FETES D'ASSAC



Les 6 concours de belote, du 17 janvier au 28 mars 2025, ont donné de bons résultats avec une participation de 29,33 équipes de moyenne (contre 26,50 l'an passé). Nous avons clôturé, comme à l'accoutumée cette saison, par notre traditionnelle soupe au fromage (toujours très attendue). Le comité organisateur remercie très sincèrement celles et ceux qui sont venus jouer avec nous et nous vous donnons rendez-vous à partir de janvier prochain pour une nouvelle édition.

Saison 2026 : 16 et 30 janvier, 13 et 27 février, 13 et 27 mars



25&26 JUILLET

FETE 2025

Une édition 2025 particulièrement réussie : 70 équipes pour la belote, 32 pour la pétanque et plus de 900 convives pour le repas!

Des bénévoles nombreux et motivés ont permis cette réussite. Un grand merci à tous!!



GRANDIR EN HAITI

L'association tarnaise Grandir en Haïti (GEH) continue son travail main dans la main avec son partenaire haïtien Le Foyer Notre Dame de Lourdes, malgré l'instabilité qui n'en finit pas dans ce pays (territoires aux mains de gangs armés, gouvernement absent, inflation galopante, pénurie de nourriture et de médicaments, ...).



Après l'intrusion d'un gang armé au foyer début septembre, les équipes et enfants se remettent peu à peu de leur frayeur. Malheureusement, ce gang a volé une forte somme d'argent ainsi que le véhicule du foyer. Nous faisons toujours appel à la générosité de tous pour les aider à se relever financièrement de ces pertes.

L'école a repris officiellement début octobre, avec l'ouverture en urgence d'une classe de secondaire pour les collégiens qui ne peuvent pas se rendre dans leur établissement scolaire sans risquer leur vie.

Grâce à une certaine autosuffisance alimentaire (élevage de porcs, de cabris et de poissons, poulailler, culture de fruits et légumes), le foyer continue de nourrir les enfants et les équipes encadrantes et éducatives, soit environ 150 personnes. Mais les rations ont diminué car l'épicerie sèche manque cruellement.

Le projet commun à GEH et au Foyer, le développement d'un élevage de porcs créoles financé en partie par la Fondation Pierre Fabre et le Guilde, a atteint sa vitesse de croisière. Depuis le démarrage début 2024, 76 porcelets sont nés. Désormais, 2 cochons par mois sont attribués au Foyer pour la nourriture, et la vente de 12 cochons augure une perspective de rentabilité.

La vie continue coûte que coûte, comme une forme de résistance face au chaos, chaque repas et chaque journée d'école sont une victoire.

Grandir en Haïti continue son travail ici et là-bas. Vous pouvez nous soutenir en faisant un don ou en adhérant à notre association.

Pour toute information : www.grandirenhaiti.fr – grandirenhaiti81@yahoo.fr

Contact :

Claudie Buddeberg, Les Fontanelles, 30 chemin de la Valette 81340 Assac – 05.63.53.43.10



VMEH



Visite des malades en milieu hospitalier et des résidents en EPHAD

Voilà bientôt 8 ans que les visiteurs bénévoles ont ouvert une antenne sur le canton de Valence.

Notre association, reconnue d'utilité publique, compte aujourd'hui 9 bénévoles répartis sur la résidence « Chez Nous » (Ex Saint Joseph) l'EHPAD « Bel Air » (ex UMT) et la Méridienne à Sérénac.

Chaque bénévole consacre une demi-journée par semaine aux résidents de ces établissements. Visites dans les chambres, animation, lecture, musique... Nous accompagnons également les sorties en aidant les animatrices. Chaque bénévole amène ce qu'il sait faire pour rompre la solitude de nos aînés et amener de la bonne humeur.

Notre association reçoit des subventions de la part de quelques communes du canton. Ces sommes nous ont permis cette année de fournir des lots pour les lotos organisés chaque mois par les établissements, et d'offrir deux poupées « thérapeutiques » La municipalité d'Assac y participe et nous la remercions.

Être bénévole est une expérience enrichissante à bien des égards. Vous apporterez du bonheur à ceux qui en ont besoin, et ferez partie d'une communauté bienveillante et solidaire.

Si vous pouvez vous rendre disponible une demi-journée par semaine, rejoignez-nous afin de renforcer notre équipe. Sur Valence et Sérénac nous manquons de bénévoles.

Nous souhaitons ouvrir une antenne à l'EHPAD « Bel Cantou » de Trébas. A cet effet nous recherchons des bénévoles habitant le secteur.

Les visiteurs bénévoles de l'antenne de Valence : Christiane, Bernadette, Christine, Corinne, Rosine, Suzette, Gwendoline, Jean Paul, Christian.

Pour mieux nous connaître : www.vmeh-national.com puis cliquez sur département 81

Pour nous contacter sur le canton de Valence : Christian au 06 38 59 57 34 ou christianvmeh81@gmail.com

LES RESTOS DU CŒUR



Novembre 2025, nouvelle campagne. Les RESTOS DU CŒUR seront toujours présents :

- Le LUNDI TOUTES LES SEMAINES PAIRES à **Valence**

A partir de 9h nous sommes stationnés dans la cour des anciennes écoles au même endroit que l'association Entraide en SEGALA

- Le JEUDI TOUTES LES SEMAINES PAIRES et toute l'année :

À **Trébas** de 14h30 à 15h10 proximité salle des fêtes

À **Ambialet** de 15h30 à 16h30 à proximité de l'Office du Tourisme

Nous proposons de l'aide alimentaire, des produits de première nécessité et plus si besoin suivant vos demandes et nos possibilités. Nous invitons aussi toutes les personnes dans le besoin des communes avoisinantes à venir nous rejoindre.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous ne jugeons personne, nous nous ferons un plaisir de vous parler, de vous écouter, d'échanger, donner des conseils.

On peut aussi si besoin vous orienter vers un de nos centres fixes les plus proches.

Un grand merci aux mairies pour leur soutien mais aussi aux diverses associations, maisons France Services et assistantes sociales. ☎ 0766834976 le camion

MJC TREBAS CURVALLE



2025, encore une belle année, où nous n'avons pas chômé! Une centaine d'adhérents, des animations pour les enfants, des soirées jeux de société, des activités qui perdurent, de nouvelles qui s'installent avec un beau succès (yoga dynamique, tai chi et chorale depuis septembre). Avec le chant, nous sommes d'ailleurs heureux de travailler avec la maison de retraite pour des ateliers intergénérationnels.

Marché de Noël de Trébas : Repris fin 2024 en collaboration avec l'association Ojaf, de Curvalle, c'est un partenariat fructueux qui a permis d'accueillir une trentaine d'exposants, producteurs et artisans, et 250 visiteurs sur le week-end. Vin chaud, crêpes, tombola et bonne humeur, le tout couronné par la venue du Père Noël !

Un été très riche !

- ✿ La Bourse aux minéraux de Villeneuve, un beau week-end de rencontres et d'échanges.
- ✿ Une soirée théâtrale à Assac avec la compagnie Répliques Sismiques, « Elles et Ils, cœurs à saisir », une interprétation drôle et saisissante de Tchekov et Pinter.
- ✿ Un stage cirque pour enfants avec la compagnie Ivre d'Équilibre, au dojo de Trébas.
- ✿ Une fabuleuse soirée étoilée avec le planétarium de Montredon Labessonnié, à Curvalle.
- ✿ Le vide-greniers de Trébas, qui rassemble toujours plus de monde et a le mérite de mobiliser notre amitié avec le Trébas Football Club.



En octobre, nous avons organisé notre désormais traditionnelle **Fête de la Pomme** à Assac, en partenariat avec la mairie. Le vendredi, la soirée cinéma-débat a réuni 65 personnes pour une projection émouvante de « Femmes de la Terre », d'Edouard Bergeon. Le samedi, place à la fête avec un marché et des ateliers aquarelle et créations florales, un spectacle acrobatique, le tout mêlant couleurs et bonne humeur pour contrer une météo tristounette qui n'a pas réussi à éteindre notre entrain. Nous avons poursuivi le soir avec un bal trad'. Le dimanche, le fameux pressage de pommes, proposé par l'Orée du Bio, a vu passer 3,5 tonnes de pommes !



Pour **Halloween**, petits et grands, dans leurs plus terrifiants déguisements, ont sillonné Trébas à la recherche d'indices menant vers un trésor de bonbons, qui nous a été généreusement offert par l'épicerie du village.

Notre **Assemblée Générale**, en février, a vu se renouveler le CA et changer de président. Après presque 20 ans, Yves Le Poëc a laissé la place à Clémence Marietta. Le CA se réunit a minima une fois par trimestre pour travailler sur des projets collectifs, portés par une équipe bénévole, soucieuse d'apporter sa pierre à la vie de notre territoire.

L'équipe de la MJC, bénévoles et animateurs, vous souhaite une très belle année 2026 !

Le Bureau de la MJC



50% des féminicides ont lieu en zone rurale. Face à ce constat, un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) interministériel a été lancé, visant à mettre en place des initiatives autour de : l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et l'autonomie économique des femmes en milieu rural.

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) est lauréate de cet A.M.I. Le programme porté par les Maires Ruraux de France a été baptisé « Élu Rural Relais de l'Égalité ». Il vise à lutter contre les violences et promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables en milieu rural. Cette action se décline autour de trois axes, adaptables en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un référent dans chaque association départementale de maires ruraux, portant l'action auprès des élus et structures partenaires et animant le réseau localement, en lien avec l'AMRF au national.
2. À l'échelle communale : le repérage de conseillers municipaux volontaires, éventuellement en binômes, pour devenir « relais de l'égalité », leur formation et leur intégration dans un réseau.
3. L'animation d'un réseau regroupant les élus « relais de l'égalité » et d'autres acteurs impliqués dans le domaine (CIDFF, associations spécialisées, services préfectoraux, Familles rurales, Gendarmerie, etc.) afin de renforcer des synergies locales.

Le cœur de l'action, c'est l'ancrage fort des élus ruraux dans leurs territoires et leur force d'interconnaissance qui en découle. En proximité, l'élu rural peut repérer des signaux faibles et accompagner une victime potentielle vers des structures spécialisées (faire le « relais »).

Ainsi, un élu relais et son suppléant ont été désignés dans le conseil municipal d'Assac : il s'agit de Benoit Van Gaver et de Jérôme Corso

L'ambition sera de constituer un réseau d'élus sentinelles – en lien entre eux - qui pourront repérer des situations de violences, accueillir la première parole et accompagner les victimes dans la sortie des violences. Ces élus pourront également impulser des séances de sensibilisation sur la thématique pour mieux comprendre les violences et ces impacts.

Au niveau communal l'élu relais est là pour

- Être à l'écoute des victimes de la violence et de les accompagner vers des structures adaptées
- Assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences

A ASSAC votre élu relais de l'égalité est joignable à l'adresse suivante : : elurelais@assac.fr

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Mairie d'Assac secrétariat : mercredi 9 à 12 heures Myriam Vigroux Aline Malaterre Christophe Serres Alexandra Pizzetta	05 63 55 90 94 06 77 00 24 91 06 82 50 17 92 06 45 31 14 55 06 72 10 12 92
Déchetterie de Trébas : Lundi de 14H30 à 17H30 - Mercredi et Samedi de 10 à 12 heures	05 63 55 85 47
Déchetterie de Valence : Le lundi et le mercredi de 9 à 12 heures - Le samedi de 14 à 17 heures	
ADMR (Association à Domicile en Milieu Rural)	05 63 79 52 12
Assistante Sociale	05 63 80 22 30
France Services VAL 81 Pôle VAL81 Valence	05 63 53 72 15
ERDF dépannage	08 10 33 30 81
Orange dépannage	3900
Syndicat d'alimentation en eau potable - Valence	05 63 53 49 02
SPA au Garric	05 63 36 51 92
Gendarmerie de Valence D'Albigeois Accueil du public : lundi et jeudi de 8 à 12 heures Et mercredi et samedi de 14 à 18 heures	05 63 56 48 10
Violences femmes info Du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures	3919 (appel anonyme)
Numéros d'urgence : SAMU POMPIERS POLICE N° d'urgence européen	15 18 17 112





© ERGO



www.assac.fr



commune_assac



**Panneau
Pocket**



le petit cafe d'Assac